Biblio. Parlement

L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin.

BUREAUX: 31 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....$6.00
SIX MOIS.....$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....$5.00
SIX MOIS.....$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de **Huit piastres** (43 francs). Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5). **(Payable d'avance.)**

AVIS.

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES:

	Par ligne.
Première insertion	$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
do trois fois par semaine	0 07
do deux fois do	0 08
do une fois do	0 03
Un mois, tous les jours	1 00
Deux mois, do	1 50
Trois mois, do	2 00
Six mois, do	3 00
Un an, do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins

Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

Vol. 1--No. 218 **MONTREAL, SAMEDI, 20 OCTOBRE 1883.** **Deux centins le numero.**

REPRODUCTIONS.

Etudes et Controverses Bibliques

LE CÉPHAS DE L'EPITRE AUX GALATES

On lit dans l'*Univers* :

In faciem ei restiti, dit saint Paul dans l'épître aux Galates (II, 11), en parlant d'un personnage appelé Céphas ? Quel était ce Céphas ? il fallait qu'il eût une importance réelle, puisque saint Paul, dont le zèle ne connaissait aucun obstacle, cite comme un trait d'énergie le fait de lui avoir résisté. Ainsi la plupart des critiques et des interprètes de la Bible ont-ils cru, dans tous les temps, que ce personnage était saint Pierre, dont le nom syro-chaldaïque était en effet Céphas.

Cependant comme l'apôtre des Gentils écrit qu'il a résisté en face à Céphas, *quia reprehensibilis erat*, il y a depuis longtomps des commentateurs qui soutiennent que celui dont il est question dans l'épître aux Galates n'est pas le chef de l'Eglise, mais un des soixante-douze disciples. Laquelle des deux opinions est la véritable ? On l'a souvent recherché et discuté. Un savant jésuite allemand, le P. Pesch, vient de traiter à son tour la question et nous allons l'exposer à sa suite. Nous savons qu'elle intéresse un bon nombre de lecteurs. Nous ferons d'abord l'histoire de l'interprétation, nous étudierons ensuite le passage même de l'épître aux Galates.

I

En dehors du Nouveau Testament, le nom de Céphas se rencontre pour la première fois dans la première épître de saint Clément Pape aux Corinthiens, vers l'an 96. Faisant allusion à la première épître de saint Paul aux Corinthiens, I, 12, saint Clément leur écrit : "C'est certainement par l'inspiration du Saint-Esprit, qu'il vous a adressé une lettre sur lui-même, Céphas et Apollo." (C. 47.) Et ce qu'il ajoute montre que par Céphas il entend l'apôtre saint Pierre. C'est en s'appuyant surtout sur ce témoignage, contemporain des apôtres et émanant de la plume d'un homme qui les avait connus, que plus tard saint Jérôme affirmait expressément : la tradition ne connait qu'un seul Céphas, Pierre, le chef de l'Eglise.

Saint Irénée, évêque de Lyon, vers 1352-02, dans son fameux ouvrage sur les hérésies (III, XII, 15), et Tertullien, vers 160-240, dans son traité : *De la Prescription* (c. 23), voient sans aucune hésitation le prince des apôtres dans le personnage dont parle l'épître aux Galates. Il en est de même de saint Cyprien, mort en 258. Ce père, dans son épître 71, cite saint Pierre comme un modèle de patience à cause de la docilité avec laquelle il accepta l'avertissement de saint Paul.

Clément d'Alexandrie, mort vers 217, est le premier écrivain ecclésiastique qui ait considéré Céphas comme un des soixante-douze disciples. Il soutenait cette opinion, au témoignage d'Eusèbe (H. E., I, 12), dans un passage du livre perdu des *Hypotyposes*. Photius, qui avait lu cet ouvrage, en porte un jugement sévère dans sa *Bibliothèque* (109, t. CIII, 383 : "Au milieu de quelques bonnes choses, dit-il, il est plein de fables absurdes et de doctrines hérétiques, provenant soit de Clément lui-même, soit d'une autre personne ayant pris son nom." Cet ouvrage suspect est le seul qui, dans les cinq premiers siècles, distingue deux Céphas. Eusèbe rapporte l'opinion de Clément sans l'approuver ni la contredire.

La tradition de l'Eglise d'Antioche, où s'était passé l'évènement rapporté dans l'épître aux Galates, n'hésitait pas à reconnaître saint Pierre dans Céphas ; mais le plus illustre enfant de cette Eglise, saint Jean Chrysostôme (347-407) donnait, du fait lui-même une explication assez singulière. Dans le commentaire de l'épître aux Galates (LXI, 640), et dans une homélie sur ce sujet [LI, 371], le grand orateur soutient que c'est d'après un plan concerté entre les deux apôtres que saint Pierre fit semblant d'observer les cérémonies légales, afin que saint Paul eût l'occasion d'établir devant tout le monde que les chrétiens n'étaient pas tenus à l'observation de la loi mosaïque. D'après saint Jérôme (ép. 111), c'est Origène, mort en 254, qui est le premier auteur de cette explication.

Saint Jérôme [340-420] l'accepta à son tour et de là prit naissance le débat célèbre qui s'éleva entre lui et saint Augustin (354-430.) Le solitaire de Bethléem reconnait que le Céphas de l'épître aux Galates est saint Pierre. Il montre, à la suite de saint Jean Chrysostome (LI, 383), que la tradition aussi bien que le texte de saint Paul ne permettent pas de douter de l'identité de Céphas et de saint Pierre. Il est vrai, ajoute-t-il, que les hérétiques abusent de ce passage, mais ce n'est pas là une raison de nier la vérité. "S'il nous fallait admettre l'existence d'un autre Céphas, dit-il, à cause des blasphèmes de Porphyre, pour que Saint Pierre n'ait pas l'air d'être tombé dans l'erreur, il nous faudrait retrancher de la Sainte Ecriture de nombreux passages que Porphyre noircit, parce qu'il ne les comprend pas." [XXVI, 340.]

Saint Augustin était parfaitement d'accord avec saint Jérôme sur l'identité de Céphas et de saint Pierre, mais il était choqué de l'explication donnée du fait lui-même par le solitaire de Bethléem.

Accepter une telle explication, lui écrivait-il, dans une première lettre (ép. 29), c'est traiter avec peu de respect la sainte Ecriture et défendre la ruse et la tromperie. Cette lettre s'égara ; saint Jérôme ne la reçut point, et il ne la connut que plus tard par des copies qui en avaient été faites à l'insu de saint Augustin. Il crut que l'évêque d'Hippone avait écrit publiquement contre lui et en fut très-ému. De là une correspondance entre les deux docteurs. Dans une longue épitre (ép. 82), saint Augustin défend vigoureusement son opinion, en s'appuyant sur le texte même de saint Paul et sur l'autorité des Pères, entre autres de saint Ambroise [XVII. 349.] Ses raisons convainquirent saint Jérôme, car il adopta l'interprétation de saint Augustin dans un ouvrage postérieur, *Contra Pelagium*, 1, 7.

Les autres écrivains ecclésiastiques du Ve siècle n'eurent pas un autre sentiment que ces deux grands docteurs : saint Cyrille d'Alexandrie, mort en 444 [LXXVI, 999] ; Cassien, mort en 435 [XLIX, 1027] ; Théodoret, mort en 458 [LXXXII, 471] ; le Pape Gélase, mort en 496 [LVI, 619[. Au sixième siècle, le Pape saint Grégoire le Grand [540-604] dit, dans ses *Homélies sur Ezéchiel*, 1. II : "Il y en a qui prétendent que ce n'est pas Pierre, le prince des apôtres, mais un autre du même nom que lui, qui fut blâmé par St Paul. S'ils avaient lu plus attentivement les paroles de St Paul, ils ne s'exprimeraient pas de la sorte." [LXXVI, 1003].

Un de ceux qui, du temps de St Grégoire, distinguaient Céphas le disciple et Pierre, le chef du collège apostolique, c'est l'auteur du catalogue des disciples attribué au martyr Dorothée de Pyr. Nous lisons dans ce catalogue, inséré dans la *Chronique pascale* : "Céphas, surnommé Pierre, avec qui Paul discuta au sujet du judaïsme." [XCII, 519]. Ce Céphas occupe le troisième rang dans la liste des disciples.

Mais cette liste, de l'aveu de tous les critiques, n'a point de valeur historique. Le savant Ducange qui l'a publiée et traduite, ne s'est fait aucune illusion sur son caractère : "Ce catalogue des soixante-dix disciples n'est, dit-il, qu'un ramassis de tous les noms que l'on rencontre dans les épîtres des apôtres, de telle sorte que l'un d'eux est appelé César, parce que St Paul nomme une fois César, c'est-à-dire l'empereur. Bien plus, le nom de l'auteur est faux, car le martyr Dorothée n'a jamais existé. Tout ce qu'on lui attribue est de l'invention des Grecs oisifs."

Ainsi, pendant les six premiers siècles de l'ère chrétienne, tous les écrivains qui se sont occupés de la question ont reconnu St Pierre dans le Céphas de l'épître aux Galates, à l'exception de Clément d'Alexandrie, dans un ouvrage sans valeur historique, et du faussaire qui a fabriqué sous le nom de Dorothée le catalogue des disciples du Sauveur. Aussi tout le moyen âge regardait la question comme résolue, et personne pendant tout ce temps, ne songea de faire de Céphas un personnage différent de St Pierre. Les scholastiques ne se divisèrent à ce sujet que sur l'interprétation du fait, les uns adoptant l'explication de St Jean Chrysostôme ; les autres en bien plus grand nombre, St Thomas à leur tête se rengeant du côté de St-Augustin.

Suarez, parlant de l'opinion de Clément d'Alexandrie, dans son traité des lois, IX, c. 15 n. 7, dit : "Merito sancti Patres neque ad resistendum hæreticis vel infidelibus, neque ad expediendas alias illius loci difficultates, illa frigida evasione usi sunt sed pro certo semper supposuerunt Cepham illum fuisse apostolum Petrum... Denique omnes etiam scholastici hanc quæstionem tractantes in hoc consentiunt." On pourrait citer tout au plus au au dixième siècle Œcuménius [CXVIII, 1111[, comme favorable à l'opinion de Clément d'Alexandrie ; il ne l'accepte pas néanmoins formellement.

La distinction des deux Céphas ne rencontre des partisans qu'à l'époque du protestantisme. Quelques catholiques crurent alors pouvoir la défendre, sinon comme certaine, au moins comme vraisemblable, afin de venger plus efficacement, pensaient-ils, la dignité de saint Pierre contre les nouveaux héritiques. Albert Pighius (149015-43), dans son *Assertio hierarchiæ ecclesiasticæ*, III, 9, exposa l'opinion de Clément d'Alexandrie, celle de saint Jérôme et celle de saint Augustin, mais sans en adopter formellement aucune. Vallarsi [1702-1771), l'éditeur des œuvres de saint Jérôme, dans une note jointe à son édition (XXVI, 339), rassembla tous les arguments qui lui parurent propres à établir l'existence du disciple Céphas. Un jésuite, célèbre par son érudition et aussi par la singularité de ses opinions, le P. Hardouin [16-46-1720], fut encore plus affirmatif que Vallarsi. En 1741, par conséquent, après la mort de l'auteur, parut à Amsterdam un *Commentarius in Novum Testamentum ; accedit lucubratio, in cujus parte prima ostenditur Cepham a Paulo reprehensum Petrumnon esse.*

Le travail du P. Hardouin fut mis à l'Index, dès l'année suivante, à cause des étranges paradoxes qu'il contenait. Dom Calmet (1672-1757) le réfuta, et on l'attaqua de toutes parts. Un de ses confrères, le P. François-Antoine Zaccaria [1714-1795], essaya de le défendre. Il reconnait que le nombre et l'autorité sont contre le P. Hardouin. "*Confesso*, dit-il, *che se la questione dal numero e dall' autorita si haadecidere, il Padre Arduino ha perduta la causa* [2]." Il croit cependant que la distinction des deux Céphas ne manque pas de vraisemblance. C'est là toute sa thèse et il ne va point au delà.

(2) *Dissertazioni di Stovia Eccl.*, 2e édit., Rome 1840, t. 1, p. 225 et suiv.

(*A continuer*)

Frs. & D. A. Lapointe

Architectes & Mesureurs.

Entreprises d'églises, Edifices Publics, Résidences privées, etc., etc.

Au **No. 29 Rue St. Jacques**

BATISSE DE L'ETENDARD,

MONTREAL. 85—

POELES 1883

Le nouveau Poêle de Passage **Our Queen**, très beau, est parfait sous tout rapport.

Le **Countess** amélioré 1883, ainsi que le nouveau **Poele à Bois** et les **Poeles de Cuisine** à bois et à charbon de GUERNEY.

MM. les Curés et Marguillers trouveront aussi les meilleurs poêles pour Eglises, etc. : le **Syndicat**, le **Champion** et l'**Alaska**

—AUSSI :—

Charnières à Ressort pour porte d'église

CHEZ

L. J. A. SURVEYER,

188 Rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

ARTISTE PHOTOGRAPHE,

18 RUE St. LAURENT

D'après des procédés nouveaux et excellents M. LARIN est en état de satisfaire encore plus que par le passé ses nombreux clients, ce qui n'est pas peu dire quand on connait la haute réputation dont il jouit déjà parmi les meilleurs photographes de Montréal.

Pose d'enfants d'après un procédé nouveau et aussi rapide que l'éclair.

H. LARIN, Photographe.
1—ua No. 18 rue St. Laurent, Montréal.

BORDEAUX.

Derniers lots en vente au prix de **$40.00 chacun**, de la dimension de 60 x 108 et plus. Titres parfaits. Terrain commué. Le contrat de vente à la charge du vendeur.

Ces lots sont bornés en front par les rues Fabre et Frigon, et font partie du numéro officiel 323 de la Paroisse du Sault au Récollet, à cinq minutes de marche de la station du Sault, près de l'Ile Perry, si favorablement connue et sans contredit le plus joli des bocages Prix du passage par les trains du Pacifique, 5 cts ; à 20 minutes de la Station des Casernes. La chapelle qui devra être terminée pour le prochain mois de Marie fera face aux deux rues précitées.

Les acheteurs recevront avis de la date de la prochaine adjudication. Pour renseignements s'adresser

A LA COMMISSION DES IMMEUBLES.

No. 71 rue St, Jacques

N. B—Les adjudicataires des lots adjugés sont priés de passer chez MM. Archambault & Leclerc, notaires, rue St. Jacques, No. 29.
6m—16 mai

Avis Spécial.

ENCORE UNE VICTOIRE !!

La victoire s'est de nouveau rangée sous les drapeaux de la compagnie manufacturière de Williams,

"WILLIAMS MANUFACTURING Co."

Elle vient de remporter trois médailles d'argent, deux médailles en bronze et trois prix de première classe à l'Exposition du Centenaire du Canada, à St. Jean, N. B.

Les médailles ont été accordées pour améliorations dans les machines à coudre, et les prix pour les meilleurs échantillons d'ouvrage fait sur les lieux. Ce grand succès prouve, sans aucun doute, que les machines à coudre de la compagnie "Williams" sont aujourd'hui comme par le passé les meilleures sur le marché, et ceux qui veulent en faire l'acquisition feront bien de remarquer ce fait. La compagnie "Williams" a dans l'espace de quelques mois reconstruit sa fabrique qui avait été détruite par le feu, le printemps dernier, et elle offre maintenant en vente les meilleures machines de l'univers. Bureau principal, 347 rue Notre-Dame, Montréal. 101-206

LA **REVUE CANADIENNE**

Est la principale publication littéraire

—DU—

CANADA-FRANCAIS.

Elle se publie mensuellement par

Livraisons de 64 pages

Et elle contient régulièrement un grand nombre d'articles inédits dûs à nos principaux littérateurs.

LA REVUE CANADIENNE

Est maintenant dans sa **dix-neuvième** année d'existence.

Fondée en 1864, elle a traversé les grandes crises financières qui ont vu tomber les autres publications du même genre.

LA COLLECTION complète

de la REVUE est le recueil le plus précieux de la littérature nationale.

La Série complète

comprend DIX - NEUF volumes qui font partie indispensable de notre bibliothèque canadienne

Les numéros du commencement de la nouvelle série (1881) sont accompagnés de deux index,—l'un par ordre alphabétique de matières et l'autre par noms d'auteurs,—qui permettent aux lecteurs de retrouver facilement les écrits publiés sur divers sujets.

Le prix d'abonnemen à la *Revu Canadienne* est de

$2.50 par annee.

ADMINISTRATION AU

No. 31 Rue St. Jacques,

MONTREAL.

AVIS AUX

Marchands de Tapisseries

M. DENIS, de la maison Michel Denis & Cie., de retour récemment d'un voyage aux Etats-Unis, informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a acheté un immense stock de

TAPISSERIES

A Grand Marché, et des meilleures Gouts, qu'il peut vendre a des prix défiant toute compétition.

Une visite est solliciter au

No 81 RUE St.-JACQUES, Montréal.

Il guérira le rhumatisme, et deux ou trois applications mettront fin aux douleurs de toutes sortes.

De Mme M, L. Goyette, de Montréal :

J'ai souffert de douleurs violentes dans le côté pendant plus de 6 ans : je me suis mis sous les soins de bons médecins, mais aucun m'avait apporté de soulagement, quand j'employai une bouteille du

BAUME DE Mme F. BERTHIAUME

contre les rhumatismes, qui fit cesser la douleur complètement.

De J, H, Stockwell, de Montréal :—

J'ai souffert longtemps de douleurs graves dans l'œil droit, et je ne reçus aucun soulagement de l'usage de remède bien récommandés. Mais une bouteille de Baume de Mme F. Berthiaume contre les rhumatismes me guérit.

H. HASWELL,
Agent de Pharmacions de gros.

MME F. BERTHIAUME,
un—34 Boîte 178, B. P., Montréal.

Des CENTAINES **Rendus heureux.**

Des CENTAINES **Enchantés.**

Des CENTAINES **Satisfaits.**

Des CENTAINES **Disent qu'ils reviendront.**

Des CENTAINES **Parlent de la bonne chance qu'ils ont eue à**

L'ATLANTIC CLOTHING HOUSE

17 Rue St. Joseph

MONTREAL.

F. N. VEZINA

Manufacturier de

MEUBLES DE MENAGES,

UNIS ET DE GOUT

Rouets, Machines à Laver,

Ouvertures de toutes sortes,

Plainage, Embouvetage, Tournage Etc,

VERCHERES, P. Q.

F. N. VEZINA.

SUCCURSALE A JOLIETTE

Rue Notre-Dame,

BLOCK GODIN

JOS. VEZINA, Agent.

fm-168

F.-X. PERRAS, B.C.L.

AVOCAT

No. 203, rue Notre-Dame, No. 203

MONTREAL

23 mai-1a-92

SARRASIN & JEANNOTTE

AVOCATS

No. 44, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

F. L. SARRASIN, 1-6m H. JEANNOTTE, B.C.L.

GILBT. MIREAULT

AVOCAT,

No. 203 RUE NOTRE-DAME,

BUREAU DU SOIR—540 RUE ST. JOSEPH

Pagnuelo & Lanctot,

AVOCATS.

No. 34 Rue St. Jacques

MONTREAL.

S. PAGNUELO, C.R. HUSMER LANCTOT, B.C.L.
21—

O. M. AUGE

AVOCAT

16 RUE ST. VINCENT

MONTREAL,

21—

Bourgouin & Lacoste

AVOCATS.

No. 42 Rue St. Vincent

MONTREAL.

N. H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.
21—

AVILA GAUTHIER, M.D.

96,--Rue Visitation,--96

M. le Dr. GAUTHIER, après avoir visité les grands hôpitaux des Etats-Unis est revenu fixer son bureau professionnel à l'adresse ci-dessus.

Heures de consultations : De 10 heures A.M. à 4 heures P. M. 1a—150

DESJARDINS & BEAUPRE

OCULISTES.

No. 165 RUE BLEURY,

MONTREAL.

HEURES DE BUREAUX : De 9 à 12 A. M.
21—

Pharmacie St. Antoine

SOUS LA DIRECTION DU

Dr. J. E. Bourque

PROPRIÉTAIRE.

Prescriptions exécutées avec le plus grand soin.

No. 109 Rue St. Antoine

MONTREAL.

23—

Dr. L. A. E. Desjardins

(De la société Desjardins & Beaupré)

Directeur du Dispensaire d'Ophtalmie, Asile Nazareth.

CHIRURGIEN OCULISTE de l'Hotel-Dieu, Montréal

165 Rue Bleury

22—

N. RENAUD & Cie.

Marchands de Provisions.

Agents généraux de la maison

J. B. RENAUD & Cie.

DE QUÉBEC,

11 RUE ST. PIERRE,

MONTREAL.

AVIS.

Grande reduction

Pour faire place à une **grande importation** de

TAPISSERIES NOUVELLES

Un escompte de 25 p. c. sera donné à toute personne qui achètera pour au moins $5.00 de Tapisseries.

—AUSSI :—

Une grande quantitée de glaces à miroirs de première et 2ième qualités de toutes grandeurs aussi Huile de Charbon en gros vendus à grand sacrifice chez

FRS. MARTINEAU,

591 Rue Ste. Catherine,

Entre les rues Visitation et Panet.
Montréal. -64

Aux Chasseurs

Je me ferai un plaisir de répondre à toutes demandes, soit pour informations sur la chasse ou la pêche, ou sur le choix de fusil ou de quelques autres articles qui en font partie.

Toute demande devra être accompagnée d'un timbre-poste.

A. BONNEVILLE,
jno-187 Bureau de L'ETENDARD.

AU CLERGE.

Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur termes possible. Le grand nombre d'orgues que j'ai déjà vendues par toute la province sont une garantie de la supériorité de mon ouvrage Qu'on veuille bien ne pas acheter sans me voir.

EUSEBE BRODEUR, Facteur d'orgues, St. Hyacinthe.

N. B.—Je désire aussi informer ces messieur que j'ai en magasin des orgues de seconde mains que je vendrai à des conditions exceptionnellement avantageuses. ua-1a-101

DEPATIE & FILS

Marchands de **bois de sciage**

ENTREPRENEURS

Menuisiers et Charpentiers

Rue Ste. Marie Hochelaga.

Tout ordre exécuté sous le plus court délai.
146—

E. CHANTELOUP,

FONDEUR

EN CUIVRE, ERIN, CHARPENTES ET COLONNES EN FER

Fabriquant de Portes de Voutes de Sureté.

CLOCHES pour Eglises et Locomotives.

Ornements d'Eglises,
Appareils de Chauffages,
Gazeliers et appareils de Gaz, etc., etc

587 a 593 Rue Craig

6

Les Guêpes Canadiennes

La 2ième série des "Guêpes Canadiennes" est maintenant prête à être livrée au public. Elle comprend : Les Profils et Grimaces de Laurent,—La Polémique entre l'Hon. A. B. Routhier, M. L. Fréchette et l'Hon. L.A. Dessaulles, au sujet de la publication des causeries du Dimanche de M. Routhier—La critique du livre de M. Routhier, "En Canot" par M. Léon Lorrain—Vers adressés à Mlle Sarah Bernhardt, en 1880, par M. L. Fréchette, suivis d'une critique et d'une parodie de ces vers par ***—A ceux qui demandent la tête de Riel, crucifiez-le, crucifiez-le, par M. L. P. Lemay, —Les Histoires de M. Suite, par L. J. C. Taché —La politique et les hommes politiques d'il y a quarante ans. C'est un ouvrage qui a sa place dans toutes les bibliothèques. Qu'on s'empresse de s'en assurer un exemplaire, car le tirage est limité,

Prix de l'exemplaire.....$1.00
Les deux séries.....1.75
S'adresser au compilateur

M. A. LAPERRIÈRE,
1m-151 Bibliothèque Fédéral, Ottawa.

M. L. C. CODERRE

MARCHAND DE PROVISIONS

Informe ses amis et le public qu'ayant amélioré son commerce et donné plus de facilité aux commandes qui lui sont laissées, livrera à tout instant du jour des ordres donnés par carte de poste ou autre qui seront servis avec grand soin et le choix d'épiceries à un prix défiant la compétition.

☞ *N'oubliez pas l'adresse :*

L. C. CODERRE

164, 166 et 168 RUE VISITATION
-165

Propriété a Vendre.

Les manufacturiers et toutes personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnellement avantageuses, cette magnifique bâtisse en pierre de taille et briqqe, couverte en fer blanc et surmontée d'un clocher portant le nom de l'Hotel Broadway et aussi connue comme "**Propriété Hutchins,**" située à Hochelaga.

Cette spacieuse et solide construction peut aussi se diviser en logements.

L'eau de l'Aqueduc Montréal et de celle du fleuve y sont conduites par tuyaux séparés.

Possession immédiate. jno-44

A VENDRE aussi en bloc ou séparément 70 lots à batir, près de l'église

S'adresser au notaire Léveillé, 97 rue St. Jacques, ou à M. Jos. Léveillé, surintendant des pilotes, No. 93 rue St. Christophe.

DENTAL-PEARLINE.—Préparation liquide odorante, bien supérieure aux poudres dentifrices. Nettoie bien les dents, purifie la bouche et embellit les gencives. 25 cts la bouteille.

CASTOR FLUID.—On devrait se servir, pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraichissante. Elle entretient le scalpe en bonne santé, empêche les pellicules mortes et excite la pousse. Excellent pour toilette pour la chevelure. [illegible] article de les familles. 25 cts. [illegible] indispensable pour [illegible] bouteille.

Henry R. Gray, Chimiste-Pharmacien.

114, RUE ST. LAURENT.

☞ En vente [illegible] ous les pharmaciens.

No *L'ETEN* 6m-9 juin

LISTE DES

MEDAILLES

Accordées en Prix aux soussignés :

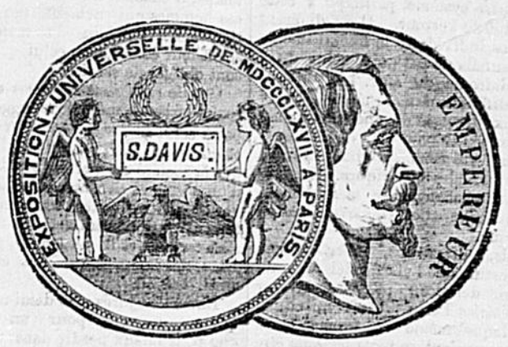

MEDAILLES ET DIPLOME A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1867.—CONCURRENCE UNIVERSELLE.

MEDAILLE ET DIPLOME DU CENTENAIRE, 1876, CONCURRENCE UNIVERSELLE.

MEDAILLE A L'EXPOSITION PROVINCIALE EN 1863.

MEDAILLE D'ARGENT EN 1868.

Prix accordés à l'Exposition du Canada, 1880 pour le MEILLEURE CIGARE fait de Tabac de la Havane, à

S. DAVIS et FILS

MANUFACTURIERS DE CIGARES

CABLE SENECAL EL PADRE

ET AUTRES MARQUES DE CHOIX

54 & 56 rue McGill

ET

73 et 75 rue des Sœurs Crises

MONTREAL.

☞ Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Etudes et controverses.

2EME PAGE.

L'opportunisme—Faisant flèche de tout bois—Le vendeur de poison—Intrigues—L'Union catholique—Banquet de sir Hector Langevin—Contestation de Laval—Affaires municipales.—Aveux des auteurs du vol chez Hodgson Sumner et Cie.—Nouveau règlement.

3EME PAGE.

Bulletin—Télégraphie—Jugements—Faits du jour—Commerce et finances.

4EME PAGE.

Edition du soir—Feuilleton.

L'ETENDARD

SAMEDI, 20 OCTOBRE 1883.

L'OPPORTUNISME

Avez-vous compté les noms donnés à l'erreur? Ils sont innombrables et pourtant on est loin d'avoir baptisé l'erreur sous toutes les formes qu'elle affuble. L'esprit humain, une fois fourvoyé, oscille comme un pendule d'un extrême à l'autre et passe successivement par tous les points qui les séparent.

Le libéralisme, essentiellement une doctrine de milieu, a plus que tout autre système, participé à cette mobilité de l'erreur. Il est différent chez les individus: le libéralisme de La Mennais ne fut point celui du P Lacordaire ou de Mgr Dupanloup; il est différent dans le même individu, aux diverses époques de sa vie: ainsi en est-il pour M. de Falloux. A plus forte raison, il diffère à différentes périodes historiques. De nos jours, il a changé de masque et de nom; il s'appelle l'*Opportunisme* en politique.

Mais, direz-vous, qu'est-ce que l'Opportunisme? Le voici admirablement défini ou plutôt peint par M. Charles Perin. C'est un miroir dans lequel même au Canada plus d'un pourraient se regarder sans être tentés d'être vains. Je cite textuellement: L'opportunisme conservateur est une des créations les plus astucieuses et les plus perfides de l'esprit moderne.

Il se présente à nous sous les apparences d'une vertu qu'il a réussi à changer en vice: la prudence: voilà le mot que les opportunistes ont toujours à la bouche, et dont ils se servent pour couvrir leur apostasie en fait de doctrine et leur tendance à toujours céder. Ils ont pour principes de n'en avoir aucun ou du moins d'agir en politique comme s'ils n'en avaient aucun. Les opportunistes ne sont point pour la révolution: mais ils ne veulent point être tout-à-fait contre elle. Déployer courageusement son drapeau contre une puissance qui règne aujourd'hui et s'introduit partout, est une témérité qui émeut de compassion la sagesse de l'opportunisme; quel serait le drapeau à déployer? Il n'y en a qu'un seul, autour duquel nous puissions nous réunir pour combattre efficacement la révolution et c'est le drapeau de Dieu et de son Eglise. Proudhon prêche à sa manière les deux étendards, quand il nous montre le monde moderne divisé en deux camps: celui de l'Eglise et celui de la Révolution.

Telle est la vérité sur la condition présente. Mais affirmer les droits de l'Eglise est une chose, que la circonspection opportuniste range au nombre des impossibles. Les sages de ce parti disent, avec leur modération habituelle, que ce serait une folie. D'un autre côté, combien il y a d'opportunistes qui, tout en craignant et en combattant la révolution, n'ont pas foi dans l'Eglise et à peine en ont un peu en Dieu. Pour ceux-là, il est très-naturel qu'au lieu de lutter de front avec la Révolution, ils cherchent à user d'adresse avec elle et à la contenir à force d'expédients, l'amadouant, pour ainsi dire, en lui jetant en pâture une partie des choses qu'ils voudraient sauver."

Une politique d'expédients: voilà le mot et la chose. Aussi quels beaux effets l'opportunisme produit sur une société! L'éminent auteur les développe; nous nous contentons de les signaler: il énerve les caractères, il affaiblit les forces d'un pays et émousse les armes offensives et défensives en face même des adversaires. Par contre, les révolutionnaires ont beau jeu. Enhardis par de constantes concessions, ils apprennent à tout oser; en osant tout, ils gagnent sans cesse du terrain et du succès, ils en arrivent à assaillir, au nom de la liberté, les derniers défenseurs de cette liberté jusque dans leur citadelle. Pour qui a suivi la politique française depuis dix ans, c'est un principe dont il a vu de ses yeux les conséquences désastreuses. Pour la paix, les républicains modérés ont sacrifié tout d'abord l'aumônerie militaire, puis l'université catholique, puis les Jésuites, puis les Congrégations religieuses, puis le droit du père de famille sur l'éducation des enfants, puis...... A la fin, ils auront tout sacrifié et, de concession en concession, ils auront jeté leur pays pieds et mains liés aux pieds d'un despote tel que Robespierre ou Napoléon. "De temps à autre, dit à ce propos Jules Simon, le despote régnant s'arrogera peut-être le titre de libéral. La conquête d'un mot! Une belle conquête, en vérité, et bien digne qu'on y marche à travers le sang! Non, non; n'appelez pas progrès un simple changement de servitude." (Dieu, Patrie et Liberté. 8e éd. p. 114.)

Avec cette tactique que les tièdes appellent prudence, la Révolution triomphera. Ecoutez M. Charles Perin. "On chercherait en vain, dans une société tombée aux mains de l'opportunisme, une force de résistance sérieuse. L'opportunisme obéit à une loi d'énervement continu, qui doit à la fin abandonner l'ordre social à la Révolution. Toutes les manœuvres, toutes les concessions, par lesquelles les opportunistes s'étudient à esquiver l'ennemi, ne font que rapprocher le moment où ils doivent tomber dans ses mains. Toute évolution de l'opportunisme est une concession dans le but d'apaiser un adversaire, qu'il doit au fond croire invincible, puisqu'il professe des principes semblables aux siens.

Mais chaque concession encourage la Révolution en même temps qu'elle désarme l'opportunisme. Contrairement à toute tactique, on voit la défense, de propos délibéré, diminuer ses propres forces à mesure que l'assaut devient plus terrible. Et il ne peut en être autrement; car, plus l'audace de l'adversaire augmente, plus le péril devient grand; et, pour s'y soustraire, il faut, selon le principe de l'opportunisme, multiplier toujours davantage les concessions. C'est un chemin fatal, une marche de plus en plus rapide vers l'abîme. La victoire de la Révolution est donc certaine, puisque, à mesure qu'elle se montre plus violente, l'opportunisme, pour rester fidèle à lui-même, doit se montrer toujours plus indulgent et plus résigné. On accumule constamment faiblesse sur faiblesse, et la modération opportuniste s'avance par une destruction progressive d'idées et de positions vers une catastrophe inévitable.

Le modernisme modéré des opportunistes mène la société qui désarme, à la dernière misère, c'est-à-dire, à la victoire définitive du modernisme pur et simple lequel se propose de chasser de la société le Maître du ciel et de la terre, comme, il y a peu de temps, il chassait de leurs demeures ces hommes qui avaient la prétention de servir, loin du monde et selon leur conscience, celui que tous sont obligés de servir."

Que de réflexions sérieuses et tristes ce passage médité ne suggère-t-il pas à celui qui regarde autour de lui et qui voit! Non, il n'y a nul doute que la société est partout sur le bord d'un abîme et rien ne saurait la sauver qu'une résistance courageuse au torrent qui l'entraîne. Partout, il s'est trouvé et il se trouve, grâce à Dieu, des hommes qui l'ont compris ainsi.

Ennemis jurés des demi-mesures qui ne sauvent pour un temps que pour mieux perdre dans un avenir rapproché, hommes de foi et d'action, ils se sont armés de toutes pièces et sont descendus au pied des remparts assiégés de toutes parts. Ils se sont appelés ou s'appellent Louis Veuillot, Lucien Brun, le Comte de Mun, Keller.. etc, en France; ils se nommaient ou se nomment le Cardinal Deschamps, Charles Perin, A. Onclair.... etc, en Belgique; c'est Windthorst et sa vaillante cohorte en Allemagne; ce sont d'autres athlètes en d'autres pays.

Mais ne l'oublions pas pour notre propre instruction. Ces chefs de file, en allant à l'ennemi, ont toujours entendu des balles, parties des rangs de l'armée qu'ils défendaient, siffler à leurs oreilles. On les bafouait, pendant qu'ils faisaient face à l'ennemi; on les décriait; on les calomniait; on les insultait. Ils étaient des intransigeants, des zélés, des fanatiques, des réactionnaires, des sacristains.........et que sais-je? ils étaient tout, l'hypocrisie, l'égoïsme, le vice. Ruses de guerre, grossières et maladroites, de la part des opportunistes; car, tôt ou tard et plus tôt que tard, la Révolution qui se sert d'eux tout en les méprisant, les écrasera, eux aussi, sur les corps sanglants des braves qu'elle leur fait abandonner lâchement et traitreusement assassiner. Pendant ce temps-là, le peuple s'y laisse prendre et s'attèle au char de la Révolution.

L'œil fixé sur Rome, l'oreille ouverte aux ordres ou avis des Evêques et le cœur uni à Dieu, que les bons catholiques continuent la lutte, sans se déranger jamais: la croix brisera l'équerre comme elle a brisé le croissant: *in hoc signo vinces.*

L'ERMITE.

Faisant flèche de tout bois

Les sénécalistes se sentant sombrer sous le coup du mépris public, en sont rendus à revendiquer, comme leurs hommes, plusieurs de ceux qui les stigmatisent le plus impitoyablement de leurs dédains.

Qui ne connaît les efforts faits à Québec et à Lévis pour écraser notre distingué ami, M. Isidore Belleau, le candidat conservateur actuel, pour le comté de Lévis?

Qui ne se rappelle sa lutte toute récente, faite contre l'un des collègues de M. Chapleau?

Qui ne sait pas à Québec, que M. Belleau, l'un des hommes les plus intelligents, les plus populaires et les plus honorables de notre parti, l'un de ceux sur qui la province de Québec place ses plus grandes espérances, a toujours fait, comme il fera dans l'avenir, une guerre sans trêve à la clique?

Cependant, voici ce que dit le *Monde*:

L'élection de M. Belleau ne fait doute pour personne.

A l'homme éminent qui a si longtemps représenté le comté de Lévis, il était difficile de choisir un plus digne successeur que M. Belleau. Si la Chambre des Communes perd, par la retraite de l'honorable M. Blanchet, une de ses lumières, elle fait en retour une brillante acquisition dans la personne de M. Belleau. Ce monsieur a fait sa marque dans la presse, lorsqu'il rédigeait avec tant de vigueur et d'éclat l'*Echo de Lévis*. Il s'est aussi distingué au barreau, et dans les assemblées publiques, il s'est acquis une réputation d'orateur qui ne fera que grandir sur la scène parlementaire.

Pour une fois et probablement sans le vouloir, le *Monde* a rendu justice à l'un des ennemis de ses maîtres.

Oui! M. Belleau est tout cela! oui! M. Belleau va être une brillante acquisition pour la Chambre. Oui! M. Belleau a tous les droits à la confiance du public!

Et c'est pour cela que lorsqu'il a dénoncé au mépris public les spéculateurs qui sont les maîtres du *Monde*, le public qui avait placé en lui la confiance dont il est digne, n'a pas hésité à condamner la clique.

A ce sujet, le *Monde* n'est pas le premier à se mettre le doigt dans l'œil.

Le *Quotidien* de Lévis, l'ennemi acharné de M. Belleau, après trois mois de vaines intrigues pour ruiner sa popularité, a voulu lui aussi le flagorner.

Voici ce que dit à ce sujet l'*Electeur* de Québec:

Franchement, il faut l'effronterie de l'écrivain du *Quotidien* pour tenir un pareil langage. Comment! il nous accuse d'avoir frappé à toutes les portes, en quête d'un candidat! Allons! brave homme, réglons ce point-là.

N'est-il pas vrai que vous et vos amis avez sollicité des libéraux une alliance pour battre M. Belleau? N'est-il pas vrai que vous étiez prêt à soutenir clandestinement une candidature libérale, toujours dans le but d'écraser M. Belleau?

Si vous niez, nous vous citerons les noms des personnes auxquelles vous avez confié vos projets; nous vous citerons ceux, à Lévis et à Québec, que vous avez vus et sollicités d'entrer dans ce petit complot.

Et c'est vous qui osez maintenant parler de faction? c'est vous qui parlez de zizanie, de division! Ah! si vous n'avez pas pu opérer de trouble ou de division dans votre parti, c'est parce que vous êtes trop faible et parce que l'on n'a pas confiance en vous Conservateur d'hier, vos alliés aujourd'hui craignent que vous ne les trahissiez comme vous l'aviez fait jadis avec les libéraux.

Ces valets de M. Chapleau sont bien partout les mêmes. Partout, ils suivent son mot d'ordre: Faire toutes les bassesses, accomplir toutes les trahisons, se coaliser, se vendre aux libéraux pour, à ce prix, réussir à *écraser les conservateurs honnêtes* qui ne veulent pas approuver le jeu de la clique.

Le vendeur de poison

Le *Monde* essayait encore hier de se tirer du bourbier où il gît avec ses Clapin, ses Richebourg et tous ses fabriquants d'écrits maçonniques et obscènes.

Nous avons mis devant le public une preuve irréfragable de sa duplicité, des faux prétextes au moyen desquels il trompe effrontément ses lecteurs pour arriver à vendre ses poisons. Surtout, et tout le monde s'en rappelle, nous avons prouvé qu'il popularisait et, de cette façon, faisait circuler par centaines d'exemplaires des romans immondes, dus à un libre-penseur qu'il donne *comme occupant une place élevée dans la hiérarchie des chrétiens.* Les témoignages positifs sont là, intacts.

Que nous importent, après cela, ses exclamations, ses protestations, ses injures? Croit-il le public honnête assez sot pour l'absoudre? Croit-il que, dans une société comme la nôtre, il puisse continuer impunément à battre monnaie aux dépens de la morale? S'il en était ainsi, il faudrait désespérer du peuple canadien.

Quant à nous, nous avons mis le public en garde; nous avons dénoncé son industrie morbide.

C'était un devoir devant lequel il ne nous était pas permis de reculer.

INTRIGUES

Nous tenons de source certaine que M. Chapleau a fait, à l'occasion de la présence de plusieurs députés locaux à Montréal pour assister au banquet de sir Hector, une cabale en règle, pour les induire à soutenir M. Mousseau durant une session encore, afin de prolonger d'autant, à Québec, le règne de la clique.

Mousseau va faire, leur a-t-il dit, une session en novembre, avant qu'il soit disqualifié. Durant cette session, rien ou à peu près d'important ne sera fait. Ça ne tire donc pas à conséquence! Et puis, ajouta-t-il, nous comptons encore empêcher une contestation!

Combien de députés se sont laissés prendre à d'aussi pitoyables manœuvres?

L'UNION CATHOLIQUE

L'Union Catholique ouvrira ses séances dimanche prochain, 21 du courant.

Cette société, qui est la seule société littéraire à Montréal, compte maintenant vingt-cinq années d'existence. Elle a réuni dans son sein tout ce que les professions libérales et le commerce renferment de plus distingué. Bon nombre de nos orateurs y ont fait leurs premières armes et se plaisent à reconnaître les avantages qu'ils lui doivent.

Aujourd'hui plus que jamais, l'Union Catholique se recommande à la jeunesse studieuse qui sort des collèges. Les étudiants trouveront dans sa belle bibliothèque des livres qui leur seront d'une grande utilité dans leurs études; la société leur offre tout spécialement un encouragement et un appui moral dont ils sauront apprécier tous les avantages. Nous comptons donc que l'Union Catholique verra doubler le nombre de ses membres.

Banquet de Sir Hector Langevin

Outre les messieurs dont les noms ont été mentionnés par nous hier, comme occupant des sièges à la table d'honneur, se trouvaient:

A DROITE:—Les honorables MM. Dr Ross, M C L, H G Malhiot, Messieurs le Dr Duhamel, M P P, Dr Desaulniers, M P., Robert Tradel, M P P., Joseph Tassé, M P, F Vanasse, M P, F X Cimon, M P, J G H Bergeron, M P, Geo Hague, etc.

A GAUCHE:

L'hon juge Amstrong, les hons MM. Peter Mitchell MP, Laviolette MCL, De Labruère MCL, et MM. A Billy MP, E Guilbault MP, L H Massue MP, H McMillan MP, Labrosse MP, Lt-Col. Ouimet MP, D O Bourbeau MP, R Dellesujen MP, Hurteau MP, George Macrae CR, Lt-Col. Stevenson.

MM. les vice-présidents étaient:

L'hon Louis Beaubien MPP, l'hon sir A T Galt, l'hon L O Taillon MPP, MM. Alphonse Desjardins MP, Edward Murphy, S Rivard, C J Doherty, Andrew Robertson, Hugh McLennan, Henry Bulmer, E W Henshaw, James O'Brien, J Bte Rolland, R D McGibbon.

Des lettres d'excuses avaient été envoyées par:

Le Très Hon sir John A Macdonald, sir ... MacPherson, hon A P L Tilley, hon D... McKenzie ... Caron, hon Frank Smith, ... Bowell, et hon G H Pope, membres du cabinet fédéral, et par MM. Dr Grandbois, et Auyot, députés fédéraux et MM. Flynn, McIntosh et Baskerville, députés locaux.

Contestation de l'élection de Laval

Séance de l'après-midi—(Suite)

19 octobre.

Jean Bte Auclair: A l'assemblée du comité la majorité était en faveur de M. Leblanc. J'ai été surpris de voir qu'il n'y en avait pas plus qui donnaient leurs signatures en faveur de M. Leblanc. Je crois qu'il y avait très peu de personnes en faveur de M. Bastien. J'ai considéré que ce comité là était un malheur, car c'est le même qu'on entraîne les hommes, par la boisson. Je n'ai vu personne dans un état d'ivresse à ce comité. Ce n'est pas l'habitude dans les élections à St Vincent de Paul de laisser la boisson si librement sur les tables.

La réunion au comité n'était pas une réunion ordinaire d'amis, mais une réunion politique.

Napoléon Boudrias, âgé de 14 ans, est assermenté:

J'ai vu M Leblanc chez nous durant l'élection. Il est entré avec mon père. Je n'ai pas vu d'argent donné en cette circonstance. Relativement à la somme de $10 que l'on prétend avoir été donnée à mon père; je n'en connais rien.

Léon Florani, cultivateur, est le témoin suivant.

J'ai rencontré M. Aldéric Ouimet durant l'élection. Je n'ai jamais donné aucun argent à Chabot durant l'élection. Je n'ai pas reçu d'argent de M. Ouimet à la connaissance de M. Leblanc. Il y a eu quelque chose qui a été payé pour l'organisation des comités.

Sur la question de savoir si cet argent a été payé par Aldéric Ouimet, M. Cornellier s'objecte à cette question et la cour maintient l'objection.

M. Mercier—Il y a plusieurs faits de corruption qui ont été prouvés. Je veux savoir si la cour va prendre l'initiative pour la punition du coupable ou si je vais prendre des procédés moi-même.

Il cite l'acte électoral de Québec, sec. 272, 273, 274.

Je voudrais obtenir l'initiative de la part de votre honneur.

Son honneur le juge Papineau.

Les cours n'ont pas l'habitude de prendre l'initiative. La chose ne se fait pas même dans les cours criminelles. La cour n'agira que sur l'initiative prise par les parties elles-mêmes.

La cour ne fera rien sans un avis par écrit.

M. Mercier dit alors qu'il donnera cet avis lundi.

L'enquête est alors ajournée à lundi à 10½ a.m.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMITE DE SANTE

Le comité de santé s'est assemblé, hier après-midi. Etaient présents: l'échevin Mooney, au fauteuil, les échevins Fairbairn Berger, Tansey, Beauchamp et M. Boxer.

Le président annonce qu'il a réglé le compte de M. Macdonald pour le bain du chemin Papineau, en lui faisant consentir à diminuer ce compte, de $50.

Les comptes de deux ouvriers pour réparation au bain de la rue Wellington ont aussi été réglés de la manière suivante: un de ces comptes pour $92 a été réduit à $62 et l'autre pour $79 a été réduit à $46.

Le secrétaire fait ensuite lecture d'une lettre de M. J. A. U. Beaudry donnant sa démission comme membre du bureau de santé.

Tous les membres expriment leur surprise et leur regret de voir M. Beaudry prendre cette détermination et il est proposé par l'échevin Fairbairn, secondé par M. Boxer, que la démission de M. Beaudry ne soit pas acceptée et qu'il soit prié de la retirer.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

On s'occupe ensuite de la question du bain du chemin Papineau.

Les échevins Tansey et Berger veulent le faire placer dans le bassin du canal pour l'hiver. L'échevin Beauchamp est d'avis de le défaire, s'il ne peut pas être réparé convenablement et d'en employer les pièces à construire un bain public sur l'île Sainte Hélène.

M. Mahoney qui a examiné le bain est appelé devant le comité et déclare que ce bain peut être réparé à peu de frais.

Sur motion de l'échevin Fairbairn, il est alors décidé de transporter le bain au canal pour y passer l'hiver et que M. Mahoney sera chargé du transport, sous la direction de l'inspecteur des bâtisses.

Le secrétaire lit un rapport de l'inspecteur des bâtisses déclarant qu'il ne voit aucune objection à ce que le "Crystal Rink" soit converti en un bain public.

Sur motion de l'échevin Beauchamp, le rapport est accepté.

L'échevin Beauchamp propose ensuite que le comité fasse au conseil un rapport favorisant la demande des propriétaires du "Crystal Rink" qui veulent le convertir en un bain.

M. Boxer propose en amendement que les propriétaires du Windsor, de l'église Knox et autres personnes de la localité soient consultées avant qu'on fasse cette recommandation au conseil.

La motion principale est adoptée.

M. Boxer attire l'attention du comité sur le fait que le bureau ne s'est procuré aucun rapport de l'hôpital anglais sur les cas de fièvres typhoïdes, depuis 18 mois et qu'il semble n'en avoir jamais eu de l'Hôtel Dieu. Pourtant il appert que, durant les trois derniers mois, il y a eu au-delà de 90 cas de fièvres typhoïdes à l'hôpital anglais et au-delà de 39 cas à l'Hôtel Dieu, du mois d'août au mois de septembre.

Ne pas être informé sur un tel état de choses prouve, dit-il, que ceux qui devraient s'en occuper ne font pas leur devoir.

M. Boxer rappelle de nouveau les fameuses cours de la rue Charlotte et dit que rien n'a encore été fait pour les nettoyer. Il espère donc que le comité spécial nommé, il y a quelques jours, va s'occuper de suite de l'enquête qu'il doit faire sur l'administration des affaires sanitaires.

Le Dr Larocque dit qu'il a un rapport fort détaillé à soumettre sur toutes ces questions de maladies contagieuses et qu'il attend, avec impatience, l'assemblée spéciale où il lui sera donné d'expliquer ses vues sur ce sujet.

Le président dit qu'il convoquera cette assemblée spéciale, au commencement de la semaine prochaine.

Et le comité s'ajourne.

Aveux des auteurs du vol chez Hodgson, Sumner et Cie.

Hutchinson McCardy et Simmons ont déclaré au sergent Charbonneau et au constable Meagle, avant leur départ pour le pénitencier, la marche qu'ils ont suivie pour accomplir le vol chez Hodgson, Summer et Cie. Dans l'après-midi du jour qui a précédé le vol, Simmons se serait introduit sous un prétexte quelconque, dans le magasin de J. J. Cassidy, voisin de celui de MM. Hodgson Summer et Cie et aurait réussi à se cacher sous un tas de paille dans la cave.

Le magasin fermé, il monta sur le toit et pénétra dans le magasin de Hodgson par une ouverture, puis fit entrer McCardy, Hutchinson et Mason (celui-ci n'a pas encore été arrêté) par la porte donnant sur la rue Debresolles. Depuis 15 jours Hutchinson était entré fréquemment dans le magasin et connaissait assez la disposition des lieux pour conduire sûrement la besogne, au moyen d'un câble qu'ils fixèrent à une fenêtre des étages supérieurs, ils auraient pu se glisser dans la rue au cas de surprise venant d'en bas. A 5 heures du matin l'un d'eux alla louer une voiture dans laquelle on plaça les 3 valises et une demi heure plus tard nos bandits décampaient. Si la police les eût rencontrés dans la rue ils auraient prétendu revenir de voyage. On voit par la manière d'opérer de ces malfaiteurs, qu'ils n'en étaient pas à leurs premières armes.

Nouveau règlement

Le trésorier de la cité ayant fait rapport à la dernière assemblée du comité des finances, que les ordres du comité, du 28 septembre 1882, n'ont pas été respectés par quelques-uns des commis de son département, qui s'absentent du bureau, au milieu du jour, et causent ainsi des retards à un certain nombre de citoyens qui ne peuvent pas toujours disposer du temps comme ils voudraient, il fut ordonné:

Que le trésorier donne avis à tous les employés de son bureau qu'on exigera l'observation fidèle du règlement passé le 28 septembre 1882, et que les commis devront être à leur poste, tous les matins, à 9 heures précises, (qu'ils ne devront pas, par conséquent, arriver au bureau après cette heure là;) qu'ils ne devront pas laisser leur travail avant 5 heures p.m., et que le temps alloué pour prendre le goûter, au bureau même, au milieu du jour, ne devra pas excéder une demie-heure; qu'un registre sera ouvert dans lequel chaque commis entrera son nom, en arrivant, le matin; que ce livre sera sous la charge du messager Jas Darcy qui, après l'avoir fermé, le remettra, chaque jour, au trésorier, à 9.15 a.m.; enfin, que le trésorier est autorisé à suspendre de ses fonctions, tout commis n'arrivant pas aux heures voulues ou négligeant ses devoirs et qu'il devra en faire rapport au comité.

Chambres garnies

Simples ou Doubles, à louer, au No. 113 rue du Champ de Mars; belle localité au centre de la ville. 1m-199

TROUVEE

Entre St. Vincent de Paul et St. François de Salles, UNE TINETTE de BEURRE. S'adresser à l'un des deux hôteliers de St. Vincent de Paul. 6i-213

DEMANDE

Une dame munie des meilleurs recommandations demande une situation, comme compagne de voyage à une dame voyageant seule, ou à une invalide qui requerrait ses services.

AUX MESSIEURS

TWEEDS, BEAVER, TRICOT, SERGE FRANCAISE.

Messieurs,—Si vous voulez avoir un Habillement et un Pardessus, faits d'après les dernières Modes de New York, allez chez

THIBAUDEAU & DRAGON,

MARCHANDS-TAILLEURS,

643 RUE STE-CATHERINE,

4e porte de la rue Jacques-Cartier.

Venez nous rendre une visite pour juger par vous-même, et vous serez satisfaits.

AUX DAMES—Nous confectionnons les Manteaux pour dames.

Ouvrage exécuté promptement.

2i-217 UN SEUL PRIX.

BUREAU CENTRAL DE PLACEMENTS

ET AGENCE GENERALE

1082, Rue Sainte-Catherine

MONTREAL.

Toute commande observée avec promptitude.

3m-189 M. T. CORCORAN, Gérante.

STICKY FLY PAPER.

Procurez-vous le papier à mouches Sticky Fly Paper, il est meilleur que jamais, 70 cents la boîte de 2 doz. Envoyez 5 cents et vous en recevrez une feuille par la malle, ou 80 cents pour une boîte. C'est la meilleure chose connue, vous en prenez 5000 sur chaque feuille.

Adressez: C. D. MORIN, 616 Ste Marie, Montréal.

CHLORURE DE CHAUX.

Pour blanchir le linge et pour un désinfectant de première classe servez-vous du Chlorure de Chaux préparé par C. D. Morin et vous réussirez. Directions complètes sur chaque paquet. Si vous avez besoin de blanc de céruse achetez-le à la livre, il est moins cher que celui que vous achetez en paquet pour du Chlorure de Chaux. Un mot au sage est suffisant.

LESSI CONCENTRÉ.

Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.

Adressez,

C. D. MORIN, 616 Ste. Marie, Montréal.

PROVINCE de QUEBEC, District de Montréal. } COUR SUPERIEURE.

Montréal, le vingt-cinquième jour de septembre mil huit cent quatre vingt trois.

QU'IL SOIT CONNU que par sa requête produite le trois de septembre courant sous le numéro 565 et accordée par cette Cour, la Cité de Montréal, corporation légalement établie et ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, demande la vente d'un immeuble situé dans ce district et décrit dans la dite requête comme suit:

"Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal, étant le No. 435 du du cadastre du dit quartier Sainte-Marie borné en front par l'Avenue Colborne, sans bâtisse."

La requérante alléguant qu'il lui est actuellement dû pour taxes et cotisations imposées sur la dite propriété pour les années mil huit cent soixante seize à mil huit cent quatre-vingt-deux, toutes deux inclusivement la somme de cent cinquante-trois piastres et soixante centins, une autre somme de treize piastres et soixante-huit centins pour cinq années d'intérêts au taux de six pour cent par année sur la somme de $45.60 montant des cotisations de 1876 et 1877; une autre somme de dix-huit piastres et trente-sept centins pour intérêt au taux de six pour cent par année sur les dites cotisations pour les années 1878 à 1882, toutes deux inclusivement calculé depuis le premier de novembre de l'année où elles sont respectivement devenues dues et exigibles jusqu'au premier de septembre 1883 en vertu de l'acte 42 et 43 Vic., ch 53; et une autre somme de cent dix piastres et quatre-vingt centins pour la contribution du dit immeuble dans les frais de construction de l'égout de l'Avenue Colborne; ces différentes sommes formant réunies celle de deux cents quatre-vingt seize piastres et quarante-cinq centins pour le paiement de laquelle la requérante a un privilége légal sur l'immeuble sus-décrit;

La requérante alléguant de plus qu'elle n'a pas pu s'assurer du nom du dernier occupant du dit immeuble; que cet immeuble a été occupé depuis plus de cinq ans; que la requérante n'a pas pu s'assurer du nom du propriétaire du dit immeuble depuis la création de l'hypothèque et que le propriétaire actuel est incertain et inconnu;

Avis est en conséquence donné au propriétaire actuel du dit immeuble de comparaître devant cette Cour, sous deux mois de la date de la quatrième publication des présentes qui devront être insérées une fois par semaine pendant quatre semaines consécutives, dans deux journaux de cette ville publiés, l'un en français, l'autre en anglais, pour répondre à la demande de la dite requérante; faute de quoi sera le dit immeuble vendu par décret, suivant la loi et avec les formalités usitées en pareil cas, pour, sur le produit net de la vente, être la requérante payée de la dite somme de deux cent quatre-vingt-seize piastre et quarante-cinq centins avec intérêt sur $108.60 à compter du dit premier jour de septembre 1883 et les dépens.

(Par ordre de la Cour.)

G. H. KERNICK, député, P. C. S.

(Pour être publié dans *L'Etendard* et le *Herald*, le 29 septembre courant, et les 6, 13 et 20 octobre prochain.

GRANDE

VENTE de TERRES

—DANS LA—

Seigneurie DE LA Petite Nation

2 à 3,000 ARPENTS

Divisés en lots de 90 à 100 arpents

Sol varié, couvert de beau bois de toutes les qualités: Pin, Pruche, Epinette rouge et blanche, Cèdre, Erable, Merisier, etc.

Une partie de ce terrain est située dans la paroisse de ST. ANDRE-AVELLIN où devra passer le chemin de fer projeté qui doit relier l'Ottawa avec le lac Nominingue: l'autre partie s'étend le long d'un chemin de colonisation ouvert ces années dernières, reliant Monte Bello (sur l'Ottawa) aux townships de Suffolk et Ponsonby, et sur lequel est déjà fixé le centre d'une future paroisse.

La vente de ces terres commencera après le

1er Novembre prochain

Il sera aisé alors de les visiter, et de connaître les conditions de vente chez le soussigné représentant les propriétaires au village de PAPINEAUVILLE situé sur le parcours du Pacifique Canadien, à 3 heures de Montréal

CAMILE PAPINEAU

Agent.

Monte Bello, 15 octobre 1883. jno-216

A VENDRE

A Berthier, en haut, une fonderie munie de tous instruments pour la confection des poêles, vaisseaux, charrues, et toute espèce de machineries en fonte, pour l'usage des bateaux, etc. Un engin à vapeur de la force de plusieurs chevaux met en mouvement toutes les machineries de l'usine. *Conditions très favorables.* Pour plus amples détails, s'adresser au soussigné,

JOS. LEFEBVRE, fils,

6m-2fs 8o Berthier, En Haut.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, marquées "Pour uniformes et fournitures destinées à la Milice," adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à midi, MERCREDI, le 7 NOVEMBRE prochain.

On pourra se procurer des blancs de soumissions imprimés, contenant tous les renseignements, au Département à Ottawa, et aux magasins de milice suivants, où l'on pourra voir aussi des modèles officiels scellés (Sealed Patterns) des différents articles, savoir: au bureau du Garde-magasin de Milice à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec et St-Jean, N.B.

Aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit faite sur ces blancs imprimés.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne, pour un montant égal à dix pour cent de la valeur totale des articles pour lesquels on fait la soumission, et ce chèque sera confisqué (forfeited) si la personne faisant la soumission refuse d'entreprendre le contrat lorsqu'elle sera requise de le faire, ou si elle ne termine pas le contrat commencé.

Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

C. EUG. PANET,

Député Ministre de la Milice et de la Défense.

Ottawa, le 2 Octobre 1883. 10i-213

PROSPECTUS

Emprunt du Gouvernement du Canada de $4,000,000. Obligations du cours à 4 pour cent.

Le Ministre des Finances du Canada est autorisé à recevoir des soumissions pour un emprunt de $4,000,000 en obligations du cours, portant intérêt à compter du 1er novembre 1883, au taux de 4 pour cent par année, payable semestriellement le 1er de mai et le 1er de novembre de chaque année, à son bureau dans le Département des Finances, Ottawa.

Cet emprunt est lancé sous l'autorité d'un acte du Parlement du Canada, passé à sa dernière session (46 Victoria, chap. 2, sec. 4.)

L'objet de l'emprunt est en partie pour faire face au paiement de dettes échéant ou rachetables dans le cours de l'exercice courant, et en partie pour dépenses nécessitées par des travaux publics.

Le principal de l'emprunt maintenant offert sera remboursé à Ottawa dans vingt ans.

Les souscripteurs recevront des obligations au porteur, lesquelles pourront en tout temps à l'avenir être converties en effets enregistrés.

La liste de souscription sera ouverte **mercredi, le 17e jour d'octobre prochain**, et sera fermée samedi, le 20e jour d'octobre prochain, à 4 heures p.m., et des soumissions en la formule ci-jointe, portant à l'extérieur la souscription "Soumissions pour Débentures," seront reçues au Département des Finances, Ottawa, jusqu'à la date en dernier lieu mentionnée, inclusivement, à l'heure indiquée.

Les soumissions ne devront pas être pour moins de $1,000, et en multiples de $1,000.

La répartition de l'emprunt sera faite aussitôt que possible après la clôture de la liste de souscription, les montants répartis seront payables le 1er jour de novembre prochain, et les obligations seront émises peu après cette date.

On pourra obtenir des copies de ce prospectus et des formules de soumission en s'adressant au soussigné, aux divers sous-receveurs généraux à Montréal, Toronto, Halifax, Saint-Jean, Winnipeg et Victoria, et à l'Auditeur fédéral à Charlottetown.

J. M. COURTNEY,

Sous ministre des Finances.

Département des Finances, Ottawa, 21 septembre 1883. }

Formule de soumission pour obligations

SOUMISSION.

Emprunt du Gouvernement du Canada, de $4,000,000. Obligations du cours, à 4 pour cent.

Montant soumissionné $ Taux pour cent.

MONSIEUR,

———par le présent soumissionn pour la somme de $———, capital nominal de la susdite émission d'obligations au porteur, au taux de———pour cent, et———engage———d'accepter la dite somme, ou toute partie d'icelle qui pourra———être répartie, et de payer pour icelle au dit taux et conformément aux conditions de votre prospectus du 21 septembre 1883.

Nom.......................

Adresse.......................

Date.......................

A l'Honorable

Ministre des Finances,

Ottawa. 120o-3fs

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le dixseptième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

[No. 2696]

Présent: L'Hon. juge LORANGER,

Hector Lamontagne, marchand de cuir, de la cité et du district de Montréal,

Demandeur

vs

Edouard Choquette, de St. Denis, dans le district de St. Hyacinthe,

Défendeur.

Il est ordonné, sur la motion de Messieurs Cressé & Cressé avocats du demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Auguste Watier, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal, écrit sur le bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile et qu'il est absent de la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le district de St. Hyacinthe; que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal, appelé *L'Etendard* et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé *The Star*, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[Par la Cour.]

GEO. H. KERNICK,

21-216 Député P. C. S.

CREDIT PAROISSIAL.

268 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,

C. B. LANCTOT

Importateur d'Ornements, Bronzes et Marchandises d'eglise de tous genres

MANUFACTURE de Statues de toutes descriptions, Vêtements ecclésiastiques, Soutanes, Lingeries d'église, Chemin de Croix en peinture sur toile, Bannières, Colliers, Insignes, Drapeaux pour procession et fêtes publiques.

Vins de Messe, approuvés par Sa Grandeur Mgr de Montréal, Cierges, Chandeliers, Huile d'olive, Encens, Bougies, et Chandelles de cire, Braise-encens, Chapelets, Images, Médailles, Crucifix, Fleurs pour autels.

M. C. B. LANCTOT invite respectueusement les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses à demander sa liste de prix avant d'acheter ailleurs, tout ce qui concerne le culte Ornements d'Eglises, etc.

LIBRAIRIE St. JOSEPH

CADIEUX & DEROME

205 et 207

Rue NOTRE-DAME

MOIS D'OCTOBRE

Ouvrages sur le Saint-Rosaire

Le Très Saint Rosaire, de la Bienheureuse Vierge Marie, 1-18..........

Le Rosaire pour entendre la messe et visiter le Saint-Sacrement, 1-32..........

Mach J R G, Le Saint Rosaire, 1-32..........

Rousseau, H M R P.—Elévations sur les mystères du Saint Rosaire, ou méditations et lectures pieuses pour le mois d'octobre, 1-32..........

Rousseau, H M R P—Mystères du Saint Rosaire. 1-32 rel..........

Chery, R P—Histoire générale du Rosaire, 1-32..........

Tesnière, P A—Les mystères du Rosaire proposés pour l'adoration du Très-Saint-Sacrement..........

Pradel, R P—Manuel du Très Saint Rosaire, 1-18..........

Monsabré, R P—Petites méditations pour la récitation du Saint Rosaire, 7-18..........

Bletton, M—Explication des quinze mystères du Rosaire, 3-18..........

Chery, R P—La théologie du Saint Rosaire, 2-12..........

Vieyra, R P, Antoine—Sermons pour tous les temps de l'année; contenant vingt-trois sermons sur le Saint Rosaire, 6-12..........

NOUVEAUTES

Léon, R P—Aperçu historique sur l'ordre de S. François, ou vie des saints des trois ordres de Saint-François 1-12..........

Armiryon, l'abbé—Fin du monde présent et mystères de la vie future—Conférences, 1-12..........

James, Constantin—Moïse et Darwin ou L'homme de la Genèse comparé à l'homme-singe, 1-12..........

S. Thomae Aquinatis—De veritate catholicae fidei contra Gentiles, 1-8..........

S. Thomae Aquinatis—Questiones disputatae accedit liber de ente et essentiâ, 4-8, 1883..........

Montsabré, R P—Introduction au dogme catholique, conférences conventionnelles, 4-12..........

Monsabré, R P—Conférences de Notre-Dame de Paris, 13-12, prix du vol..........

Vient de paraître, conférences de 1883..........

Herdt, de P J B—Sacrae Liturgiæ Praxis juxta ritum Romanum, 3-8, 7e Edition, 1883

Rybet, M J—La mystique divine, 3-8..........

Vient de paraître, tome III et se vend séparément..........

Lagrange, F—Vie de Mgr Dupanloup, 2-8..........

Planchard, M J—Dispenses matrimoniales, 1-8..........

La Franc-maçonnerie—Révélations d'un Rose Croix à propos des événements actuels, 1-8..........

Aujourd'hui et demain—Les événements dévoilés par un ancien Rose-Croix, suite de ses révélations..........

La Franc-maçonnerie—Histoire authentique des sociétés secrètes. Leur rôle politique, religieux et social jusqu'à nos jours. Par un ancien Rose-Croix. 1-8..........

Segur, de Marquis—Mgr Segur, Souvenirs et récit d'un frère, 2-12..........

Ségur, de—Lettres de Monseigneur de Segur, 2-18..........

Janvier—Vie de M. Dupont, 1-12..........

do —Vie de M. Dupont, 2-12..........

NE LISEZ PAS CECI:

DERNIER GRAND SUCCES OBTENU PAR LA

Peinture Caoutchouc

DE

A. A. Wilson & Cie

Les agents d'assurances sont prêts à assurer les bâtisses recouvertes de cette peinture comme des risques de première classe. Prix: couleur noire, $1.00 par gallon; couleur rouge et brune, $1.10 le gallon; couleur de vin, $1.25. Un gallon de cette peinture couvrira sur le bardeau scié, 150 à 200 pieds; sur tôle et ferblanc, 500 pieds. Couleurs jaune crème, gris français, ardoise, blanche et autres couleurs, à $2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pieds sur bois plané.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée, et si l'acheteur n'est pas satisfait, les argents et déposés seront remboursés. Toujours en mains, peintures de toutes descriptions en baril, huile, thérébentine, vernis, couleurs, huile à moulin, etc., etc. S'adresser au No. 229 et 231 rue St Paul, et au No. 8 Place Jacques-Cartier, Montréal.

☞ Ciment à couvertures, 5 cts la lb.; pelles de bois, $3 à $3.50 la douzaine.

A. A. WILSON & Cie., Manufacturiers.

ORNEMENTS D'EGLISE.

STOCK DE BANQUEROUTE.

MM. FRECHON, LEFEBVRE & Cie., ayant acheté le Stock de Banqueroute MM. A. C. SENECAL & CIE.,

Vendront aux prix coûtants à partir de Lundi 9 juillet

Tout ce magnifique stock neuf, se montant à plusieurs milliers de piastres et se composant en grande partie de

Bronzes et Ornements d'Eglise, Vases Sacrés, Ostensoirs,

Chandeliers d'Autel, Chasublerie, Soiries, Merinos, Say noir.

Et tout ce qui sert au culte religieux.

FRECHON, LEFEBVRE & CIE.,

245—RUE NOTRE-DAME,—245

MERES ET NOURRICES

LISEZ AVEC SOIN LES AVANTAGES QUE LE SIROP DE CODERRE A SUR TOUT AUTRE SIROP CALMANT OU CORDIAL OFFERT POUR LES MALADIES DES ENFANTS.

LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE est préparé avec soin, suivant la formule du Dr Coderre, et a été employé par lui dans sa pratique privée pendant des années, ayant au delà de quarante ans d'expérience comme médecin.

LE SIROP DU Dr CODERRE est hautement recommandé par les Professeurs de la Faculté de Médecine du Collège Victoria, Montréal.

LE SIROP DE CODERRE est parfaitement sûr et peut être administré sans aucun danger contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

LE SIROP DE CODERRE est exempt de tout repos ou de substances désagréables.

LE SIROP DE CODERRE guérit les Coliques et les douleurs de la dentition.

LE SIROP DE CODERRE guérira la diarrhée des enfants et les irrégularités des intestins causées par la dentition.—A vendre partout à 25 Cts.

J'informe mes amis et mes clients que j'ai résigné la position de gérant résidant de la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique de Toronto, et je sollicite respectueusement la continuation de leur patronage pour la Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre.

M. H. GAULT.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre,

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA: A MONTREAL.

CAPITAL - - - - - $10,000,000

PLACEMENTS - - - - - $27,000,000

Montant placé au Canada pour la protection des porteurs de police, principalement au fonds du gouvernement $750,000. RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

La ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnies d'Assurances contre l'incendie du monde.

M. H. GAULT, WILLIAM TATLEY | Agents principaux et Gérants résidents

C. ERNEST GAULT, WALTER R. HUBBARD, JAMES ALLIN, } Agents spéciaux du Département anglais, Montréal. | E. HURTUBISE, & A. St. CYR, Agents spéciaux du Département Français, Montréal.

BULLETIN.

Québec ne fait pas moins bien les choses que Montréal. Aussi, le bal donné, hier soir, en l'honneur de Lord Lorne et de Son Altesse royale la princesse Louise, a-t-il obtenu un immense succès. Il y avait au moins 500 personnes présentes.

L'on avait craint d'abord que la princesse n'y put assister, car en lavant son œil malade, hier matin, elle avait pris, par erreur, une eau différente de celle qui avait été préparée pour cette fin, et cette méprise lui avait causé de grandes souffrances.

L'on a télégraphié au Dr Bulwer et grâce aux soins habiles de ce médecin, Son Altesse royale a pu assister au bal durant une couple d'heures.

Une garde d'honneur composée d'hommes de la batterie "A," a salué le couple vice-royal à son arrivée.

M. le maire Langelier a alors conduit lord Lorne et la princesse vers la salle du bal où six trompettes ont annoncé leur entrée.

La salle était décorée avec une magnificence digne des hôtes qu'elle recevait.

Dans le quadrille d'honneur, Son Honneur le maire a dansé avec Son Altesse Royale, et lord Alexander Russell avec lady Macdonald.

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE.)

Depeches de nuit

CANADA.

Personnel

Québec, 20—Lord et Lady Bury, sir John et Lady Macdonald, et plusieurs autres dignitaires sont arrivés ici pour prendre part au bal des citoyens en l'honneur de Lord Lorne et de la princesse Louise.

Aujourd'hui même, dans le cours de l'après-midi, le maire présentera l'adresse d'adieux de la corporation et des citoyens à Lord Lorne.

Lord Lansdowne sera assermenté à Québec, lundi prochain, dans l'après-midi, par Lord Lorne, et tous les juges de la cour suprême et les ministres de la Puissance assisteront à la démonstration qui sera des plus solennelles.

Jour d'actions de graces

Ottawa, 20—Jeudi, le 8 de novembre, a été fixé comme jour d'actions de grâces, par toute la Puissance.

Changement

L'hon D L McPherson, président du sénat, qui, pendant quelque temps, a exercé les fonctions de ministre de l'Intérieur à la place de l'hon. Premier, a été promu à cette position, et sir John A. Macdonald a pris la présidence du conseil dont le siége était vacant depuis la retraite de l'honorable John O'Connor.

La promotion de M. McPherson laisse vacante la présidence du sénat.

Enquête terminée

La commission chargée d'examiner les réclamations relatives au chemin de fer intercolonial a terminé son enquête sur les réclamations de Smith et Pitblado, contracteurs de la section 4. La décision a été réservée.

La date de la prochaine séance de la Commission n'a pas encore été fixée.

Evaluation

Toronto, Ont., 20—La valeur totale des bâtisses construites en cette ville, durant la dernière année, est de $1,406,740. L'année dernière, cette valeur atteignait le chiffre de $1,757,630 ; ce qui donne pour cette année une diminution de $350,890.

Gare aux photographes

—Il y a quelque temps, une jeune dame, résidant dans un village près d'Ottawa, vint chez un photographe et lui laissa l'ordre de lui faire son portrait.

Lorsque la phothographie fut terminée, madame refusa de payer, parce que le portrait n'était pas conforme à l'original.

Pour se venger, le photographe, un malin ! ajouta une moustache au portrait de madame, et il y mit même un cigare ! ! Puis il exposa ce gendarme féminin dans sa vitrine.

Vous pouvez juger de la grosse colère de madame ! Aussi fit-elle instituer contre ce photographe mal éduqué une action en dommages pour un montant de $1000.

L'affaire aurait été soumise à la grave considération des tribunaux, mais le photographe fantaisiste a fait des excuses à madame, et a payé une certaine somme.

Assez pour le moment

Dans une lettre que Mgr l'archevêque Lynch a écrite à Dublin, Sa Grandeur dit qu'on lui a demandé si Elle prendrait encore sous sa protection un certain nombre de filles pauvres qu'on lui expédierait des Unions.

A cette question, Sa Grandeur répond que le Canada en a assez pour le moment, et Elle conseille de n'en pas faire émigrer d'autres, cet hiver.

Les dynamiteux

Halifax, N E., 20—Depuis l'arrestation de Holmes et de Bracken, les 6 navires de guerre anglais qui sont dans notre port sont gardés avec beaucoup plus de surveillance contre toutre tentative secrète qui pourrait être complotée contre eux. La nuit surtout, des précautions tout-à-fait particulière sont prises. Des bateaux contenant des gardiens sont placés à l'entour des navires susdits.

Hier, le vice-amiral Commerell a fait l'examen des matières suspectes trouvées sur les prisonniers, et a déclaré qu'elles étaient tout-à-fait propres aux fins auxquelles ces individus sont soupçonnés de vouloir arriver.

Aujourd'hui même, l'instructeur en chef des canonniers à bord du bord du Northampton, expliquera au long aux officiers de la justice les dommages très sérieux qui peuvent être causés par ces cartouches et appareils que l'on a trouvés sur les prisonniers et qui ont été confisqués.

Arrivage

St Jean, N B, 20—La goëlette "Ernest I Lee" est arrivée hier, dans notre port, de Philadelphie, avec un chargement de charbon après un voyage fort orageux.

Cette goëlette a quitté le port de Philadelphie le 6 septembre, et le 27, vers 9 hrs et 30 minutes du soir, elle a subi la collision d'une goëlette à trois mâts qui filait environ 7 milles à l'heure. Dans cette collision, le grand mât du "Lee" a été emporté.

Incendie désastreux

St Jean, N. B., 20—Un incendie a exercé de grands ravages hier, à St George du Nouveau-Brunswick. Le vent soufflait avec une violence extraordinaire de l'Ouest. L'incendie commencé vers 7 heures, hier matin, a dévoré en peu de temps une grange pleine de foin, la salle de Tempérance, une maison d'école-primaire, les bureaux de poste et du télégraphe, la résidence de John O'Neill, et celle de Alex Milne, un grand nombre de bureaux et de magasins, l'église baptiste, etc. Jas O'Neill a été brûlé aux mains et à la figure.

Le maître de poste a eu aussi une main de brûlée. Toutes les lettres destinées pour St Jean ont été brûlées.

Les pertes s'élèvent à environ $15.000.

Perdu et retrouvé

Thomas Wm Anderson, dont on avait annoncé la disparition, a été retrouvé hier matin, dans une grange, à environ 10 milles de la ville, avec un bras mutilé. Il avait tenté de se suicider.

Les blessures ne sont pas mortelles.

Condamnations

Toronto, 20—Kate Walters, comme maîtresse de maison malfamée, Mary Sheppard et Sarah O'Hara, comme habituées de cette maison, ont été condamnées chacune à $20 d'amende et aux dépens, hier en cour de police.

Convention scolaire

Essex Centre, Ont, 20—A une convention d'environ 250 instituteurs et syndics des écoles publiques dans le comté d'Essex, une grande majorité a déclaré vouloir un ministre de l'instruction publique.

Les livres de lecture canadiens de W J Gage et Cie ont été adoptés par une grande majorité. Il n'y a eu que 4 votes pour le Royal reader.

Incendie

Chatham, Ont, 20—Vers 5 hrs, hier matin, le feu s'est déclaré dans la résidence du Dr Leivereigh, sur la rue du Roi-est. Le Dr a tout perdu. Lui-même et son petit garçon qui étaient les seuls occupants de la maison, ont eu à peine le temps de se sauver.

Les pertes s'élèvent à environ $2,500. Il y a une assurance pour $1000, de la compagnie Royale.

L'on suppose que le feu a été causé par l'explosion d'une lampe.

JUGEMENTS

Son Honneur le juge Loranger a rendu les jugements suivants :

Félix Rientord vs Félix Menard, motion pour dissolution de société, accordée.

Rebecca Stein vs Adolphe Goldstein, séparation de biens, accordée.

La Société mutuelle de Construction du Canada vs Dame Christiana McFadden et al opposants, et la demanderesse contestante, contestation maintenue.

Alphonse Racine et al vs F X Barbeau, jugement pour $339.92.

Narcisse Paquet dit Lavallée vs Beaudry, jugement pour $200.

La banque Jacques-Cartier vs A Rogers et al, jugement pour $171.51 contre les défendeurs Rogers, Rousseau et Lemonier.

La banque Jacques-Cartier vs P A Lemonier et al jugement pour $104 contre les défendeurs. Lemonier et Davitts.

George F Hart vs la compagnie du South Eastern, jugement pour 12,147,

ON A BESOIN

DE 25 GARCONS pour vendre le journal L'ETENDARD. S'adresser à ce bureau.

L'ADMINISTRATION

DEMANDE D'EMPLOI.

Un homme non marié, sachant bien le chant grégorien et la musique vocale, pouvant toucher l'orgue et donner des leçons de piano dans les deux langues, offre ses services, comme chantre, etc., etc., à messieurs les membres du clergé.

De bonnes références seront données.

S'adresser en mentionnant les conditions et le prix, par lettre marquée "A" au bureau de l'administration. 31 rue St. Jacques, Montréal. 2m-10 août

FAITS DU JOUR

Flanelles—Flanelles de toutes nuances à 13c la verge, chez Dupuis frères. Ces flanelles se vendent partout 15c et 17c.

Personnel—M. John Hearn, de Québec, est au St Lawrence Hall.

Conseil de ville—Il y aura réunion du conseil de ville, lundi à 3 hrs p.m.

Action en dommages—Au-delà de 250 actions en dommages sont pendantes contre la cité.

Flanelles—Flanelles de toutes nuances à 13c la verge, chez Dupuis frères. Ces flanelles se vendent partout 15c et 17c.

Accident—Mademoiselle Louise Beaupré, demeurant rue Montcalm, et employée à la fabrique de chaussures Boivin, Place Jacques-Cartier, a eu hier la main droite prise dans une presse.

Sa blessure n'est pas grave.

—Si vous souffrez des affections bilieuses, maux de tête ou indigestion, employez les *Pilules de Noix Longues* de McGale, en vente partout à 25 cents la boîte. —46

L'agent disparu—On dit que Hill, l'agent du Grand Tronc, à Prescott, qui est disparu ces jours derniers, n'a laissé aucun déficit dans ses livres.

Il buvait beaucoup et avait en sa possession lors de son départ une somme de $700. On pense qu'il est allé faire une promenade aux Etats-Unis.

Flanelles—Flanelles de toutes nuances à 13c la verge, chez Dupuis frères. Ces flanelles se vendent partout 15c et 17c.

Traitement.—Attention spéciale donnée aux maladies des femmes et des enfants par el Dr. Dupont, 72 rue St. Denis. 3m-139

Perdus ou volés—M. B. McQuillen de St Grégoire, comté d'Iberville, a prêté son cheval et sa voiture, à un de ses voisins nommé Arthur Quintin, pour venir à Montréal.

M. McQuillen est maintenant à la recherche de son cheval et de sa voiture qui sont disparus.

—Comme remède de famille pour la toux, rhume, croup, etc., etc., employez la Sprucine de McGale, 25 et 50 cents la bouteille. —46.

Promenade de gamin—Hier après-midi, John Harkisson, gamin de 13 ans, et un de ses camarades résolurent de faire une promenade à travers la ville.

A cette fin, ils s'emparèrent, sur la place Jacques-Cartier, de la voiture de Maximin Barolet et filèrent à toute vitesse dans la direction de Lachine.

Arrivés à Ste Cunégonde, ils firent la rencontre du chef Choquette, qui se mit à leur poursuite et arrêta bientôt Harkison ; son compagnon, au risque de se rompre le cou, se jeta à bas de la voiture et parvint ainsi à échapper au constable.

Flanelles—Flanelles de toutes nuances à 13c la verge, chez Dupuis frères. Ces flanelles se vendent partout 15c et 17c.

Visiteurs distingués—Lord Bury, d'Angleterre, et son épouse sont arrivés en cette ville hier et sont descendus à Québec pour assister au bal offert au marquis de Lorne et à la princesse Louise. Ils viendront passer quelques jours à Montréal la semaine prochaine.

Lord Bury qui a été le secrétaire de Lord Elgin et de sir Francis B. Head, autrefois gouverneur du Canada, est connu de la majorité des Canadiens.

M, Thomas Burt, MP, de Morpeth, Northumberland, Aug. est au Windsor.

Le secrétaire de Lord Landsdowne est passé par cette ville hier, pour assister au bal à Québec,

Flanelles—Flanelles de toutes nuances à 13c la verge, chez Dupuis frères. Ces flanelles se vendent partout 15c et 17c.

Aux malades et Invalides—Laviolette et Nelson ont un stock des plus complets de préparations françaises. Ces remèdes sont approuvés par l'Académie de Médecine de Paris—213.

Pianos de seconde mains—Un magnifique piano droit "Chickering" grand format 7⅓ octaves, sculpté, $250.

Aussi un piano carré "Rosenkranz" 7⅓, seulement quelques mois d'usage a coûté $450, en vente pour $250 chez Lavigne et Lajoie, 265 rue Notre-Dame. 8i-216

Accident—Vers deux hrs, hier après-midi, comme le constable Gaudry, du poste No 4, était de faction sur la rue St Laurent, il aperçut un homme qui venait de tomber du toit d'une maison sur laquelle il travaillait, à une hauteur de 50 à 60 pieds. Il s'empressa de le relever et le fit transporter à sa résidence, No 505 rue St Laurent, où les Drs De Lorimier et Wilson furent demandés en toute hâte.

A leur arrivée, ils trouvèrent l'individu sans connaissance et constatèrent qu'après avoir reçu plusieurs lésions internes, il avait aussi le nez séparé en deux.

Dès qu'il eut recouvré connaissance il déclara se nommer Charles L. Stebbins et dit que l'accident était dû à ce que la corde de l'échelle sur laquelle il travaillait s'était brisée.

Stebbins était un peu mieux ce matin, mais pas encore bien faible.

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Montréal

Arrivages

19 octobre.

Goëlette Marie Louise, Bévesque, du Labrador, hareng, Lord Munn et Cie.

Goëlette L H Morse. Pike, du Labrador, hareng, Lord Munn et Cie.

Vapeur Melrose Abby, Webber, de Pictou, charbon, Kingman Brown et Cie.

Départs.

Vapeur Sarmatian, Graham, pour Liverpool, général, H et A Allan.

Vapeur Hanoverian, Stephen, pour Glasgow, général, H et A Allan.

Vapeur Fylgia, Dowell, pour Saranna, sur lest, Carbray Routh et Cie.

Vapeur Concordia, Rollo, pour Glasgow, général, R Reford et Cie.

Goëlette Hudson, McKae, pour Perce, général, Brock et Cie.

Dans le port

Vapeurs

Dominion, D Torrance et Cie.
Athabasca, Beattle.
Algoma, Pacifique Canadien.
Alberta, Pacifique Canadien.
Fylgia, Grand Tronc.
Daylesford, Kingman Brown et Cie.
Ocean King, R Reford & Cie.
Delta, Gillespie, Moffatt & Cie.
Montréal, D Torrance et Cie.
Mississipi, D Torrance et Cie.
Bristol, R Reford et Cie.
Lake Champlain, Canada S Co.
Goëlette Bonnie Loss, J Baird et Cie.
Brigantin Little Annie, W R Ross.
Goëlette Mary, Star of the Sea, C A Boucher.
Brigantin Créole, Lord Munn et Cie.
Goëlette Marie-Louise, Lord Munn et Cie.
Goëlette L H Morse, Lord Munn et Cie.
Melrose Abbey, Kingman Brown et Cie.

Voiliers

Barque Burmah, R Reford et Cie.
Barque Adèle, D Torrance et Cie.
Barque Christiania, Munderloh et Cie.
Brigantin Annie, C S R Co.
Goëlette Marie Adèle, C A Boucher.
Goëlette Stella Matutina, C A Boucher.
Brigantin St Joseph, J R McLea.
Brigantin Emma L Shaw, J Hope et Cie.

Depuis l'ouverture de la navigation, le nombre des navires océaniques qui sont entrés dans le port s'élève à 523, au lieu de 502 en 1882 ; 467 en 1881 et 593 en 1880.

Ce dernier nombre quoique supérieur à celui de cette année n'a pas, en réalité, la même valeur, car en 1880 la grandeur moyenne des navires était inférieure à celle actuelle et le tonnage en 1883 est de beaucoup plus élevé.

Canal Lachine

Barque Jumbo, de Smith Falls, A Foster, 250 mts pois, 7100 mts seigle.

Barge Corn Crib, de Kingston, à ordre, 3000 mts blé, 5878 mts maïs.

Barge Duluth, de Kingston, à ordre, 17,023 mts maïs.

Barge énergie, de Kingston, J et R Esdaile, 6590 mts blé, à ordre 5202 minots maïs.

Barge Les deux frères, de Valleyfield, Banque Molson, 7600 mts pois.

Vapeur Ontario, de Newboro, A A Ayer et Cie, 125 tinettes beurre, T H Warrington, 200 boîtes fromage, McPherson et Alexander, 227 boîtes fromage.

Barge Albert, de Brown's wharf, A D Thomson, 5900 mts pois.

Port de Québec

Arrivages, 18 octobre.

Barque Condor, Alsen, de Londres, Benson frères et Cie, sur lest,

Barque Resource, Jensen, de Newport, Allans Rae et Cie, charbon.

Brigantin, New Dominion, Dechêne, de l'Ile morte, Terreneuve, G. Patterson, hareng.

Barque Cupid, McNeil, de Sydney, DeWolf et Powell, charbon.

Goëlette H. R. Boudrau de la Pointe aux Esquimaux, à ordre, poisson et huile.

Goëlette Frank, de Ste Croix, Anticosti, à ordre, poisson et huile.

Goëlette Zélia, Tremblay, du Labrador, pour Montréal.

Départs

Brigantin, Anna Cecilia, Cattarnit, pour Montevido, D et J Maguire.

BULLETIN FINANCIER

19 octobre 1883.

Le marché monétaire s'est resserré un peu, naturellement, en raison des derniers événements. Non pas que les capitaux manquent ou que les taux soient élevés, mais on veut s'assurer plus sérieusement de la valeur des garanties offertes, et on est plus difficile à contenter sur ce point.

Les prêts sur titres sont encore cotés de 5½ à 6 p.c. et l'escompte se fait de 7 à 8 p.c. suivant date et signatures.

Le change sur Londres est faible et les taux sont nominaux ; de $4.82½ à $4.83 pour 60 jours de vue, et de $4.85 à $4.85½ pour 3 jours de vue. Les traites à vue sur New-York se négocient à 1/16 de prime.

Une nouvelle panique à la bourse. La matinée s'était passée assez tranquillement, avec quelque fermeté, cependant ; mais la séance de l'après-midi a vu une dégringolade générale.

La banque de Montréal est tombée à 187½ de 191 qu'elle faisait dans la matinée ; soit 3½ de baisse, et 10 p.c. dans la semaine.

La banque Ontario est à 104½, Molson à 111, Marchands à 114½, la banque du Peuple fait 60. La banque de Toronto est à 173½.

Les valeurs diverses ont été moins maltraitées, quoiqu'il y ait eu quelque baisse ; ainsi le Richelieu est tombé à 53½. Le City Passenger à 117 et le Gaz à 166½.

Le Pacifique Canadien fait 51.

COTES FOURNIES PAR M. L. J. FORGET & CIE., AGENT DE CHANGE

	Vend	Ach
Banque de Montréal	187½	187¼
do Ontario	105½	104½
do du Peuple	61	60
do Molson	112½	111
do Toronto	175	173¼
do Jacques-Cartier	110	100
do des Marchands	115	114½
do d'Echange	58½	57½
do de Québec	....	....
do Nationale	....	....
do des Cantons de l'Est	116	....
do Union	78	70
do Canadienne de Commerce	[illegible]	124½
do Fédérale	151	150½
do Impériale	....	....
do Dominion	....	....
do Standard	....	....
do Hochelaga	..	66
do Ville-Marie	100	90½
International Coal Co	38	[illegible]
Cie du Télégraphe de Montréal	118	117½
do du Dominion		
Cie de Navig. Richelieu et Ontario	54½	53½
City Passenger Railway	117½	117
Cie du Gaz de la Cité	167	166½
Assurance Royale Canadienne	....	....
Montreal Loan & Mortgage Co	95	....
Cie de Coton du Canada, actions	62½	52½
Cie de Coton Hudon	....	....
Do Stormont	....	....
Canada Shipping Co	88	80½
Cie de Coton de Montréal	95	....
do Dundas	60	..
Obligations—Ch. de fer Chambly et St. Laurent	..	..
do Canada Central	....	....
St. Paul et Manitoba	106½	....
Cie du Pacifique Canadien, actions	51½	51
" " Obligation	98	....
Cie. des Terres du Nord-Ouest	70	60
Graphic Printing Co	15	....
Do Obligations	45	....

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

Banque de Montréal, 3 à 191, 35 à 190¾, 75 à 190½, 50 à 19½.

Banque Ontario, 250 à 107, 230 à 170½, 50 à 111¾, 25 à 107½, 50 à 106½.

Banque du Peuple, 2 à 62½, 8 à 60.

Banque de Toronto, 175 à 175, 25 à 175¾.

Banque des Marchands, 60 à 116½.

Telegraph, de Montréal, 50 à 118¾.

Richelieu et Ontario, 50 à 55.

City Passenger Railway, 25 à 118½.

Cie du Gaz, 50 à 168, 275 à 168.

Pacifique Canadien, 100 à 51¼.

APRES-MIDI

Banque de Montréal, 125 à 190, 25 à 189½, 25 à 189½, 60 à 189. 75 à 188¾, 13 à 188½, 25 à 188, 75 à 187, 352 à 187½.

Banque Molson, 30 à 113½. 10 à 113¾, 25 à 113, 25 à 112.

Banque du Peuple, 25 à 62, 75 à 61½, 25 à 60.

Banque du Commerce, 100 à 12½, 14 à 135¼, 100 à 125, 5 à 124½.

Banque des Marchands, 35 à 115¼. 75 à 115, 25 à 114½.

Banque Ontario, 25 à 106½, 40 à 106, 50 à 108.

Telégraphe, 10 à 118½, 25 à 118.

Pacifique Canadien, 100 à 51¼ 25 à 51,

Gaz, 25 à 157.

City Passenger, 25 à 118, 50 à 117.

Richelieu et Ontario, 35 à 54¾, 15 à 54, 50 à 53½.

BULLETIN COMMERCIAL

L P Amyot, marchand de Black Creek, a fait cession de ses biens à ses créanciers.

—L A Lapointe, épicier, de Québec, a suspendu ses paiements.

—Le passif de la maison Taylor, Robertson et Cie, dont nous annoncions hier la faillite, s'élève à $65,000.

—Il y a eu pendant la semaine dernière, aux Etats-Unis, 166 faillites : soit 6 de plus que pendant la semaine correspondante de 1882 et 49 de plus que pendant la semaine de 1881.

Le tableau suivant indique les faillites de chaque section des Etats-Unis, pendant la semaine finissant le 13 octobre comparées avec celle de la semaine précédente :

	Semaine finissant le 13 oct.	Augmentation	Diminution
Etats du Centre	33	..	10
do de la Nouvelle Angleterre	38	12	..
Etats du Sud	26	11	..
do de l'Ouest	48	..	4
do Pacifique et Territoires	21	..	3
Canada	26	..	6

Les dépôts faits à la banque d'Epargnes de Montréal s'élevaient au 30 sept. dernier à $6,093,805.25 ; les dépôts faits dans les banques d'épargnes de la Poste s'élevaient au 20 août 1883 à $12,647,572. Les dépôts faits pendant le mois d'août ont été de $495,379.00.

VACHES A LAIT

Ce marché a été très pauvre depuis quelque temps ; ce matin encore à peine y avait il cinq ou six bonnes vaches au marché Viger, et encore elles n'ont pu être vendues. On en demandait de $60 à $80. Des vaches plus communes ont fait de $27 à $40. Quelques animaux de boucherie restés d'hier ont été offerts en vente, mais la demande était lente. Des agneaux se sont vendus à $3 ; on en avait refusé hier $3.25.

ARRIVAGES DE DENREES

Montréal, 18 Oct 1883.

	G T	C P	Canal
Blé, minots	....	....	9500
Maïs "	....	....	17608
Pois "	2180	450	18150
Avoine "	700	..	....
Seigle "	..	..	7100
Orge "	..	..	....
Farine, barils	250	143	..
Farine d'avoine "	..	..	....
Potasses "	4	..	....
Beurre, tinettes.	624	545	40
Lard salé "	246	....	..
Saindoux "	..	..	....
Fromage caisses.	1076	204	447
Pores abattus	..	..	....
Suif, barils	..	..	..
Cuir, rouleaux	17	16	..
Alcools	..	..	..
Tabac, colis	..	26	..
Pétrole	..	....	....

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

18 Oct.

	s. d.	s. d.
Farine par quintal	10.6 @	11.6
Blé du printemps	8.0	8.6
Blé rouge	8.6	9.0
Blé, Californie No 2	8.8	9.0
" No 1	9.0	9.5
Maïs (nouveau)	5.2½	0.0
Avoine par 100 lbs	5.5	0.0
Orge	5.6	0.0
Pois	7.5	0.0
Lard salé	72.0	0.0
Saindoux	39.6	0.0
Lard fumé	34.0	36.6
Suif	40.6	0.0
Fromage (nouveau)	56.6	0.0

Lard fumé en baisse de 6d.

MARCHE DE NEW-YORK

(Par dépêche)

18 Oct. 1883.

Clôture :

Blé rouge No 2,			
do	do	octobre	1.07⅛
do	do	novembre	1.07¾
do	do	décembre	1.09½
do	do	janvier	1.11¾
Maïs comptant			57
do		octobre	55¾
do		novembre	55¾
do		décembre	56
do		janvier	56
Avoine			
do	do	octobre	33¾
do	do	novembre	34¼
do	do	décembre	35½
do	do	janvier	36¾

Ventes blé....... 2,750,000 minots

Maïs .... 1 600,000 "

Baisse sur toute la ligne.

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

19 Oct. 1883.

Blé		livraison	
"	"	octobre	0 89¾
"	"	novembre	0 91⅞
"	"	décembre	0 94½
"	"	janvier	0 92¾
Maïs		livraison	
"	"	octobre	0 46½
"	"	novembre	0 46½
"	"	décembre	0 45½
"	"	dans l'année	0 45½
"	"	janvier	0 44½
Avoine		livraison	
"	"	octobre	0 27¼
"	"	novembre	0 27¾
"	"	décembre	0 28¼
"	"	dans l'année	0 27¼
Lard salé		livraison	
"	"	octobre	10 40
"	"	novembre	10 32½
"	"	décembre	10 25½
"	"	dans l'année	10 17½
"	"	janvier	10 67½
Saindoux		livraison	
"	"	octobre	7 62
"	"	novembre	7 22½
"	"	décembre	7 20
"	"	dans l'année	7 15½
"	"	janvier	7 22½

Marché aux céréales en baisse, lard salé et saindoux faibles.

BEURRE ET FROMAGE

19 Oct.

Nous cotons :

Beurre crêmeries, 1ère qualité	$0 23 à	$0 24
do moyen	0 19	0 22
Des Townships	0 17	0 21½
Morrisburgh	0 17	0 20½
De l'Ouest	0 15	0 16½
Brockville	0 16	0 19½
Kamouraska	0 15	0 17
Fromage, en gros :		
Fromage d'août	0 09	0 10½
Fromage de sept. et oct	0 11	0 11½
Fromage commun	0 06	0 06½

Le marché pour le beurre est soutenu, et la demande est bonne surtout pour les meilleures qualités.

Le fromage est tranquille Le câble cote 56s à Liverpool.

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	10 50	13 00
" en bottes 1re qualité	7 50	8 00
" " 2e "	5 00	6 00
Paille	3 00	5 00

A New-York les prix sont :

Mil 1ere qualité	0.85 à	0.90
" bon	0.70	0.75
" moyen	0.60	0.65
Mêlé	0.55	0.60
Trèfle	0.35	0.45

Les exportations de la semaine dernière ont été de 1.003 balles.

GRAINS ET FARINES.

18 Oct.

Les demandes sont plus fortes et les cours sont plus fermes en conséquence. Le stock de farine est encore limité, et les acheteurs ne peuvent pas se procurer toutes les qualités qu'il leur faut.

Supérieure extra	$5 60 @	5 65
Extra superfine	5 45 @	5 50
" du printemps	5 20 @	5 25
Forte (moyenne)	5 40 @	5 60
" de boulangerie	5 75 @	6 25
Superfine	4 75 @	4 90
Fine	4 15 @	4 35
Middlings	3 70 @	3 80
Forte en sacs de 100 lbs.	3 00 @	3 05
Extra " "	2 60 @	2 65
Sup. " "	2 75 @	2 72½
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 75 @	2 80
Blé rouge d'hiver	1 20 @	1 21
" blanc "	1 16 @	1 18
" rouge du printemps.	1 16 @	1 18
Issues de blé :—		
Son (gros)	$15.50 à 16.00	
" (fin)	18.00	

PRIX COURANTS, EN GROS.

Huiles d'olive, etc.

E. Loubon, Nice	½ pts	2 00	2 10
do do	pts	2 50	0 00
do do	chop	2 25	0 00
Antonine et Cie	liv. ½ pts	5 50	0 00
do do	pts	8 50	0 00
do do	chop	7 25	0 00
Huile sublime toscane en caisses de 30 flacons		6 50	6 75
Crême d'huile toscane en caisses de 1 doz		5 50	0 00

Epiceries.

Cafés.	₩ lb		
Mocha	do	0 30	0 33
Java	do	0 18	0 22
Maracaibo	do	0 12	0 16
Jamaïque	do	0 9	0 15
Rio	do	0 9	0 12
Ceylon	do	0 18	0 22
Chicorée	do	0 11	0 11½
Epices			
Poivre noir	do	0 16	0 16½
Poivre blanc	do	0 26	0 27
Piment	do	0 11	0 12
Cannelle	do	0 12	0 13
Macis	do	75	0 90
Noix de Muscade	do	0 50	0 90
Clous de Girofle	do	0 25	0 35
Gingembre Jam	do	0 17	0 25
Sucres bruts.			
Porto Rico	do	0 07	0 07½
Barbades	do	0 06½	0 07
Cuba	do	0 06	0 00
Raffinés blonds	do	0 07	0 08½
Blancs cubes	do	0 10	[illegible]
Granulés	do	[illegible]	0 09½
Epiciers A	do	0 08½	0 00
Amendes en coques	do	0 08½	0 00
do Tarragone	do	0 13	0 14
Noix	do	0 08½	0 12
do du Brésil	do	0 11	0 11
Peanuts	do	0 12	0 15½
Sardines à l'huile	₩ pt	0 11½	0 12½
do do	demie	0 23	0 25
Produits de Batty & Co	₩ douz	0 00	0 00
Produits de Cross & Blackwell :			
Marinades assorties p. doz		2 75	2 85
Thés.	₩ lb.		
Japon commun à moyen	do	0 12	0 20
do moyen à bon	do	0 25	0 40
do bon à choix	do	0 40	0 50
Poudre à canon	do	0 25	0 70
Impérial moyen à bon	do	0 22	0 40
do bon à choix	do	0 35	0 50
Young Hyson ordinaire à bon	do	0 15	0 25
do bon à choix	do	0 38	0 56
Congous commun à ordinaire.	do	0 20	0 25
do bon ordinaire à bon.	do	0 30	0 38
do fin à choix	do	0 40	0
Souchongs	do	0 35	0
Oolongs	do	0 33	0
Melasses et Sirops.	₩ gal. imp.		
Melasses Barbades	do	0 50	0 52
do Trinidad	do	0 43	[illegible]
Sirop pâle, extra, Redpath	do	0 70	0 00
Sirop de Redpath, D.	₩ lb	0 03½	0 00
do M.	do	0 03½	0 00
do B.	do	0 03½	0 00
do VB.	do	0 04	0 00
	₩ 100 lbs.		
Riz, Arracan du moulin de Montréal	do	3 40	3 50
Sagou	do	5 10	5 50
Tapioca	do	5 70	6 00
Arrow root	do	10 00	14 00
Fruits secs :			
Malaga	par boite	0 00	0 00
London Layers	do	0 00	0 00
Raisins Valencias	₩ lb	0 04½	0 05
do Sultanas	do	0 00	0 00
do Corinthe	do	0 06	0 06½
Figues Malaga, boites		0 00	0 00
do Eleme, petites boites		0 00	0 00
Prunes	do	0 06	0 00
Manioca.	₩ paq.		
Paq. de 1 lb. 24 lbs. p. ca		0 20	0 00
Tapioca de Rio.			
Paquet de 1 lb. 24 p. ca		0 12	0 00

A VENDRE

Maison de première classe avec verger, à la Côte St. Luc, à 10 minutes des chars. Prix d'occasion, termes faciles. S'adresser à

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
6m-25 juil. 16, rue St. Jacques.

Terre a Vendre.

Superbe terre à vendre dans l'Isle de Montréal, à proximité du chemin de fer et des bateaux. Exceptionnellement avantageuse. Conditions très faciles. S'adresser à

Mr. de MONTIGNY,
Bureau du Recorder.
Quot. et Heb.—148

COMPAGNIE COLONIALE

Etablie pour la fabrication de Chocolats, Cacaos et Cafés, Para, Caracas, Java, Bahia Moka, Maragnan, Porto Rico, Trinidad, Santos, Guayaquil, Batons, Croquettes, Pastilles, Bonbons à la crème, Chocolats, Boites de fantaisie.

S'adresser à la "Compagnie Coloniale:"

209 RUE NOTRE-DAME, Montréal.
67—

CE QUI NE S'EST JAMAIS VU!

Flanelles a 13c la verge.

DANS NOTRE RÉCENTE IMPORTATION NOUS AVONS REÇU :

5,000 pièces de Flanelles "Lancashire"

ASSORTIES DANS LES COULEURS SUIVANTES :

Ecarlate, Saumon, Soufre,
Orange, Rose,
Bleue, Bleu-Marin.

NOUS OFFRONS TOUTES CES FLANELLES

A 13c la verge seulement.

PARTOUT AILLEURS ELLES SONT VENDUES 15c et 17c.

DUPUIS FRERES
Coin des rues Ste-Catherine et St-André

On Demande

DEUX COMMIS de première classe immédiatement. S'adresser au BUFFALO CLOTHING HOUSE, 172 rue St. Laurent.
115

Société de Colonisation

— DE LA —

Cité de Trois-Rivières

SIÈGE SOCIAL: Rue Des Champs No. 19 A Trois-Rivières.

Agence Générale : Rue du Palais, No. 18 à Québec.

GRANDE EXCURSION EN FRANCE.

Séjour d'un mois entier à Paris et PELERINAGE à Notre-Dame de Lourdes.

200,000 billets d'Excursion à 25 Cts. représentés par 200 séries de 1,000 numéros chacune.

CINQUANTE NUMEROS GAGNANTS !

Le tirage aura lieu dans le mois de

Juillet prochain

et le départ des cinquante excursionnistes se fera dans le mois d'AOUT suivant.

Le prix de chaque billet est de 25 Cts. On pourra s'en procurer chez les messieurs dont les noms suivent :

Fréchon, Lefebvre & Cie., 245 rue Notre-Dame-Centre.
Gernaey & Hamelin, 252 rue Notre-Dame-Centre.
Chapeleau & Labelle, 174 rue Notre-Dame-Centre.
R. Beullac, 229 rue Notre-Dame-Centre.
Fabre & Gravel, 219 rue Notre-Dame-Centre
Cadieux & Derome, 206 et 208 rue Notre-Dame-Centre.
Beauchemin & Valois, 256 et 258 rue St. Paul.
Gravel Frères, coin des rues Craig et St. Laurent.
L. Bernard, 309 rue St. Paul.
Desmarais, 16 rue St. Laurent.
Picault & Cie., 76 rue Notre-Dame-Centre.

Conformément aux dispositions de la charte émanant du gouvernement local, les fonds provenant des billets placés seront et resteront déposés à la banque Nationale de Québec.

Pour toutes demandes, ou autres renseignements, s'adresser à l'Agence Générale, rue du Palais, No. 18 à Québec qui s'empressera d'y répondre. un-mjs-211

Hudon, Hébert & Cie

Ci-devant J. Hudon & Cie

IMPORTATEURS

d'Epiceries, Vins, Liqueurs, Provisions,

Etc., Etc., Etc.,

VINS DE MESSE UNE SPÉCIALITÉ

EN GROS

(Seuls agents de la célèbre huile de la "Portland Kerosene Oil Company.")

304 & 306 rue St-Paul,

— ET —

143 & 145 rue des Commissaires,

MONTREAL. 1m-204

LIBRAIRIE
Notre-Dame de Lourdes.

[illegible]

Gernaey & Hamelin,

252—RUE NOTRE-DAME—252

MONTREAL.

CORYZINE

GUERISON RAPIDE DU RHUME DE CERVEAU.

[illegible]

PRIX 25 CENTS LA BOITE.

LAVIOLETTE & NELSON, Propriétaires, Montréal.

PRESCRIPTION DU Dr NELSON

LE REMEDE INFAILLIBLE [illegible]

PRIX 25 Cents.

LAVIOLETTE & NELSON, Propriétaires, Montréal.

WANZER.

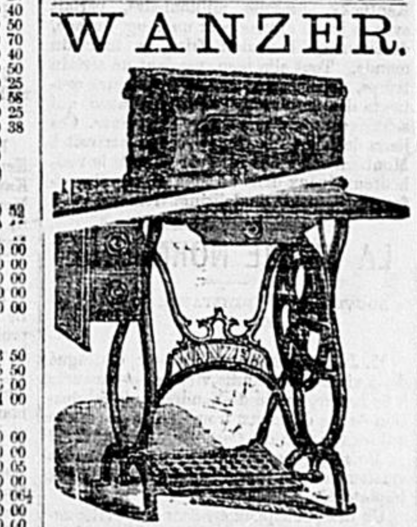

CONCOURS de MACHINES a COUDRE

Lisez ce qui suit :

1881, TORONTO—Seule médaille décernée en Canada.

1883, MONTREAL—Premier prix et Diplôme de première classe.

1881-82—Aucun prix d'accordé à Montréal.

1861 à 1882—Premier prix à toutes les Expositions, 200 fois, Dublin, Paris, Philadelphie, en Australie, etc.

Seule fabrique importante en Canada de Machines à Coudre à bras d'acier. Garantie pour cinq ans.

WILLIS & Co.
402 et 404 rue Notre-Dame

Coin de la rue St. Pierre, Montréal.

N. B.—Salaire raisonnable accordé à de bons agents. 1a-Mi-187

Canaux du St. Laurent

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour les canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mardi le 13me jour de Novembre prochain, [illegible]

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, [illegible]

SUCCESSION DE HENRY G. LEVETUS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné a été dûment nommé le 16 août courant, par ordre de Son Honneur le Juge Doherty, séquestre des propriétés et effets de Henry G. Levetus, marchand de la cité de Montréal. Toute personne endettée au dit H. G. Levetus, ou étant en possession d'une partie de ses propriétés, [illegible]

A. B. STEWART,
[illegible]

338 LA VENGEANCE DE GENEVIÈVE

que deux mots entre ses lèvres blanches : Mon Dieu !... Jeannine !...

Mais des habitants du quartier la reconnurent tout à coup ; des femmes puant l'eau-de-vie, les mains sales et les cheveux au vent :

— C'est l'infirmière !... C'est la garde-malade de l'ambulance Le Bastu !... cria l'une de ces créatures.

— Qu'est-ce donc qu'elle a fait, celle-là ? demanda un autre qui avait le "vin sensible."

— Ah ! par exemple !... une traitre !... elle aussi ?... Ah !... alors !...

— C'est pas possible... Elle soignait les blessés avec un cœur !... fallait voir.

Ce citoyen membre du Comité central ne nit pas...

— Il faut aller lui dire !...

— Allons !... oui... allons !... il sait pas ça, cet homme.

— Laissez donc !... c'est une impérialisse !

— C'est une bonne, je vous dis !...

— Non...

— Si...

— Non...

— Venez-vous ?... Faut pas moisir, vous autres.

— Attendez... Faut pas la fusiller encore !

Tiraillée par les mégères, Geneviève demeurait muette. Elle pensait à Jeannine que Pla... et Julienne aimeraient.

Que ne pouvait-elle au moins lui dire adieu !

LA VENGEANCE DE GENEVIÈVE 339

Les exécuteurs, trois fédérés ignobles, les mains empourprées, les lèvres humides de vin, s'impatientaient.

Ils avaient leur travail à faire, que diable !

Les mégères tenaient bon. Dans le quartier, toutes connaissaient l'infirmière de l'ambulance Le Bastu. Leurs frères et leurs maris, pour beaucoup d'entre elles, avaient passé par cette ambulance.

— Attendez !... Attendez ! répétaient-elles avec le même entêtement brutal qu'elles apportaient, une minute avant, à crier "à mort le calotin !"

L'un des exécuteurs, pressé d'en finir, dit avec un rire lourd :

— Comme à l'omnibus, alors : le numéro suivant !

La plaisanterie eut beaucoup de succès. On s'écarta pour laisser approcher le "numéro suivant."

C'était Léon Bourgeal évanoui.

— Il gigotera pas, celui-là ! ricana un autre fédéré.

On l'appuya au mur, la tête penchée inerte, sur la poitrine, les cheveux lui formant un voile épais. On ne prit pas la peine de viser. On tira. Ce fut l'affaire de quelques secondes.

Geneviève n'avait même pas vu. Au frémissement de tout son être, elle devina.

Mais, ce qu'elle aperçut alors, en ouvrant des yeux éperdus, dépassait en horreur tout ce que l'imagination peut inventer.

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

On nie maintenant la rumeur de la prochaine nomination de l'hon. Jean Blanchet, comme juge à Rimouski.

Mgr Sears, préfet apostolique de St-George de Terreneuve, est en ce moment à Québec et l'hôte de L'Evêché de Québec.

A venir jusqu'à samedi, le 29 septembre dernier, 1,985,000 personnes avaient visité l'exposition internationale des pêcheries de Londres.

Le rév W Inglis, bibliothécaire du parlement d'Ontario, a quitté son poste et est entré à la rédaction du *Globe*. Il est remplacé par M. W. Houston, qui écrivait depuis plusieurs années dans le *Globe* et dans d'autres journaux.

On lit dans un journal de Québec:

La dernière rumeur dans les cercles politiques, c'est que l'hon P J O Chauveau serait appelé à former un gouvernement.

L'hon M. Lynch succèderait à M. Chauveau comme shérif de Montréal.

Le *Journal de Québec* donne au marquis de Lansdowne une généalogie qui fait de notre nouveau gouverneur une sorte de compatriote pour la population franco-canadienne. La mère de lord Lansdowne était fille d'un vieux général de l'Empire, le comte de Flahaut de la Billarderie.

Le journal anglais l'*Engineering* annonce qu'on prend maintenant des photographies très-réussies au clair de lune. Les effets de paysage et d'eau ont une douceur particulière qui rend ces photographies plus artistiques que celles prises pendant le jour. Cela se comprend: les ombres y sont moins dures, les contrastes moins accusés; la lumière lunaire n'étant elle-même qu'un reflet de la lumière du soleil, elle arrive comme tamisée, et pour être moins rapide, son action n'en est que plus harmonieuse sur les glaces ultra-sensibles que donnent aujourd'hui les préparations au gélatino-bromure.

Le Bureau Veritas vient de publier la statistique suivante des désastres maritimes qui ont eu lieu durant le mois d'août. Voici comment la liste se répartit, quant aux nationalités:

Voiliers—Américains 4, allemands 7, anglais 39, brésilien 1, danois 3, français 5, grecs 3, italiens 4 et suédois 3; en tout 83 voiliers. Dans ce chiffre se trouvent compris sept bâtiments dont on n'a jamais eu ni vent ni nouvelle.

Il y a aussi vingt-quatre navires à vapeur qui ont fait naufrage: 19 portaient le pavillon anglais, les cinq autres des pavillons, espagnol, belge, hollandais, américain et portugais.

L'évaluation des propriétés foncières à Ottawa est terminée. On constate que la valeur de la propriété ainsi que le chiffre de la population ont augmenté.

La valeur des propriétés foncières est de $11,105,025, ce qui donne une augmentation de $356,553 sur l'évaluation de l'année précédente.

Les évaluateurs portent le chiffre de la population de la ville à 27,645 âmes, augmentation de 1,417 depuis l'année dernière. Les évaluateurs, pour diverses raisons, ne peuvent obtenir le chiffre exact de la population, de sorte que l'on peut ajouter au chiffre plus haut cité dix pour cent, ce qui porterait le nombre des habitants à $30,000.

La taxe réclamée des employés du service civil représente une somme de $756,375, mais, comme on le sait, les employés refusent de payer cette taxe et le Conseil Privé aura à se prononcer sur cette question.

Contestation de l'élection de Laval

(*Suite*)

Charles Thérien, cultivateur de Terrebonne, est assermenté.

J'étais électeur du comté de Laval en 1882 et 1883. J'ai voté aux deux élections. Ludger Thérien est mon frère. Je crois qu'il a voté aux dernières élections. Au temps des élections je demeurais dans le comté de Laval.

Durant l'élection de 1882, j'ai rencontré M. Leblanc chez mon frère. Dans le temps il était connu que j'étais en faveur de M. Bastien.

Il fut question entre M. Leblanc, mon frère et moi d'établir un comité. M. Leblanc me demanda d'établir un comité chez moi. M. Leblanc partit pour une paroisse voisine et revint avec M. Dugas. M. Leblanc me dit d'établir un comité chez moi. "Vous aurez ce qu'il faut et tout ira bien." J'acceptai un gallon et demi de whisky et des *crackers*. La boisson fut achetée deux jours avant que le comité ne vint siéger chez moi. Je crois que c'est M. Leblanc qui invita les gens à venir au comité. Les gens arrivèrent au comité vers huit heures du soir. 20 à 25 personnes furent présentes. M. Leblanc y était et prit la parole. Après le discours, on prit un verre avec M. Leblanc qui prit encore la parole, après quoi nous avons pris encore un petit verre. J'avais réduit le gallon et demi de whisky qui était en esprit et en avais fait trois gallons. Ce soir là, on but deux gallons de whisky. J'avais acheté douze livres de crackers qui disparurent en grande partie ce soir là. Il y eut des chansons, M. Leblanc chanta et nous nous sommes amusés, prenant de temps à autre un petit verre. Si l'on ne m'avait pas promis de me rembourser mes dépenses, je n'aurais pas consenti à tenir le comité chez moi.

C'est mon frère Ludger qui m'a payé pour le comité. Il m'a donné quatre piastres. J'ai compris que ces quatre piastres m'étaient données pour la boisson. J'ai dit à mon frère la quantité de boisson qui avait été bue, il me répondit "je n'en ai pas plus."

J'ai rencontré monsieur Leblanc quelque temps avant l'annulation de son élection. C'est le seul comité où j'aie assisté en 1882; à ce comité, j'ai vu mon frère, j'ai vu aussi Cyriac St-Amours, M. Beaudoin, Joseph Dépatie, Joseph Mathieu, etc, etc. Pendant que nous étions à nous amuser au comité, M. Leblanc nous demanda de signer pour lui. Il y avait trois ou quatre bouteilles sur la table que je remplissais aussitôt à chacun de se servir quand bon lui semblait.

Transquestionné—J'ai voté aux deux élections. Tout le travail que j'ai fait pour M. Leblanc, c'est d'avoir organisé le comité.

Quand M. Leblanc m'a dit de fournir ce qu'il fallait pour tenir un comité, j'ai compris que c'était du whisky. J'ai compris aussi qu'il fallait des lampes, des chaises, etc, etc.

Je crois que M. Auclair a aussi parlé au comité. Il était en faveur de M. Bastien. Ceux qui étaient pour M. Bastien trinquaient comme les autres. Quand mon frère m'a dit que les dépenses seraient payées, il ne m'a pas donné d'explications, si c'était pour le loyer de la maison ou pour la boisson. Quand il m'a donné $4, il ne m'a pas donné d'explications. Je lui dis que ça ne payait pas, vû que j'avais dépensé plus que cela pour la boisson. Il me dit: "Je n'en ai pas plus." Je ne me rappelle pas de la date ou du mois dans lequel le comité a été tenu. C'était vers le commencement de l'élection. Les lampes et les chaises fournies au comité, je les ai empruntées, je n'ai pas eu à les payer. J'ai seulement payé une lampe qui a été cassée. Sur les 25 à 30 électeurs, à peu près cinq à six ont consenti à signer pour M. Leblanc.

M. Auclair dont j'ai parlé était un électeur comme nous qui a dit quelques mots pour détruire l'effet des paroles de M. Leblanc. Le comité fut tenu quelque temps après l'assemblée de Ste Rose.

Ludger Thérien est assermenté:—J'ai voté aux deux élections dans le comté de Laval. Chs Thérien, qui vient de donner son témoignage, est mon frère. M. Leblanc est venu chez moi deux fois durant l'élection.

M. Leblanc est venu chez moi dans le but d'y tenir son comité. Je l'ai référé à mon frère, qui était présent. Mon frère a accepté. J'ai dit à plusieurs personnes que le comité se tenait chez mon frère. Il pouvait y avoir, au comité, une cinquantaine de personnes, dont une vingtaine étaient électeurs.

Plusieurs personnes ont signé leur nom en faveur de M. Leblanc, d'autres n'ont pas voulu se prononcer. Il y avait trois ou quatre bouteilles sur la table avec des biscuits. Nous nous sommes amusés, chacun chantait sa petite chanson, M. Leblanc comme les autres.

Quand les gens furent partis, il restait un gallon de whisky. Pour avoir tenu le comité, j'ai donné trois piastres et demi à mon frère. M. Leblanc m'avait promis cette somme. J'avais entendu dire qu'il fallait attendre trente jours avant de payer les dépenses d'élection. Après les trente jours, je suis allé trouver M. Leblanc qui me dit: "C'est le temps de régler les affaires du comté." Je lui dis que ça valait trois piastres et demie pour avoir tenu le comité. Il me les donna, je n'ai pas reçu d'autre argent de M. Leblanc pour l'élection de 1882.

Quelque temps après que l'élection de 1882, au temps où une assemblée fut tenue au pont Viau, je reçus $5 de M. Leblanc pour l'avoir conduit à cette assemblée avec ma voiture.

Je conduisis M. Leblanc de chez Boudrias au pont Viau. La distance peut être de quatre lieues. Quand je parlai à mon frère de tenir le comité, nous croyions que ces dépenses n'étaient pas payables, nous sommes convenus alors de contribuer chacun dans les dépenses pour sa part approximative.

Pour conduire un homme de chez Boudrias au pont Viau, avec un bon cheval, ça vaut $2. Quand je donnai le $3.50 à mon frère que j'avais eues de M. Leblanc, je lui dis que c'était pour le trouble de sa maison; quant à la boisson, je considérais que ce n'était pas payable par M. Leblanc. Je considère que les $5 que j'ai reçues de M. Leblanc pour l'avoir conduit avec ma voiture, ne sont que la juste valeur du voyage. Quand il y a eu convention entre moi et mon frère, que le comité se tiendrait chez lui.

Je lui dis: "tu seras payé pour le trouble de ta maison." Quant à la boisson, mon frère et moi devions en payer chacun la moitié.

L'enquête est alors ajournée à 2½ heures p. m.

Séance de l'après-midi

Jean Bte Auclair, cultivateur de St Vincent de Paul.

J'ai rencontré M. Leblanc durant l'élection, chez M. St Amour, aubergiste de St François de Salles.

M. Leblanc me demanda à prendre un verre de boisson, ce que je fis. Il paya de sa poche. Il me demanda d'aller au comité chez Chs Thérien. J'y suis allé. M. Leblanc fit un discours. Nous avons pris 5 ou 6 verres. Nous nous sommes amusés, nous avons chanté, M. Leblanc comme les autres. L'assemblée peut avoir duré 4 ou 5 heures.

Après l'assemblée, nous sommes allés chez St Amour, à l'hôtel, nous avons là encore bu quelques verres en compagnie de M. Leblanc.

M. Leblanc payait sa traite comme les autres. J'ai dit quelques mots en public chez Thérien comme électeur. La boisson était étalée librement sur la table, chacun pouvant se servir. Je n'ai pas cru que M. Leblanc me traitait dans l'intention de m'influencer. J'ai trouvé étrange que, ce jour-là, les brefs d'élection étant sortis, M. Leblanc traitât si librement. Au comité j'ai parlé environ un quart d'heure. Ce fut M. Leblanc qui m'invita à prendre la parole, sachant que j'étais en faveur de M. Bastien. Mon opinion au comité était que c'était M. Leblanc qui payait les dépenses, mais je n'ai rien vu de particulier qui m'ait fait croire cela.

Une triste histoire

Le printemps dernier, un négociant du Kentucky, presque millionnaire, partait avec sa jeune épouse pour un long voyage, déclarant qu'il voulait faire le tour du monde. Tout alla bien, pendant un certain temps, mais, peu à peu, le voyageur contracta des habitudes d'intempérance qui sont devenues d'une nature alarmante. Ces jours derniers, le jeune couple arrivait à Montréal et on dut interner de suite le malheureux époux dans un hôpital, où il souffre actuellement de delirium tremens.

LA FERME NORMANDE

NOUVELLE ET IMPORTANTE INDUSTRIE FRANÇAISE

M. Jules Rohaut, cultivateur distingué de la vieille Normandie, vient de commencer à St Lazare, comté de Vaudreuil, la fabrication de ces délicieux fromages à la crème qui sous le nom de *Camenbert*, *Neufchatel* et *Malakoff*, sont si bien connus de tous les amateurs et que jusqu'aujourd'hui il fallait importer de Normandie.

Un des principaux épiciers de la ville auquel M. Rohaut a montré les trois espèces nommées, les a trouvées tellement semblables aux fromages importés, qu'il a de suite su distinguer les trois marques dont nous venons de parler.

M. Rohaut qui, en venant s'établir au Canada, se trouve encore au milieu de compatriotes français et d'origine normande, trouvera, nous en sommes sûrs, tout l'encouragement que mérite l'excellence de ces produits de la *Ferme Normande*, nom que ce M. a donné à son établissement de St Lazare.

Les amateurs de fromage trouveront le *Camenbert*, le *Neufchatel* et le *Malakoff* canadiens, chez tous les principaux épiciers de Montréal.

Union catholique — L'Union catholique ouvrira ses séances dimanche, 21 du courant.

Conférence par M. A. de Bonpart, ancien président. Sujet: *Les paysans français sous l'ancien régime.* Prospérité croissante des paysans depuis le XVI siècle jusqu'en 1789. Progrès de l'agriculture protégée et encouragée par la royauté. Développement de la petite propriété rurale. La corvée, son abolition par la royauté, son rétablissement, par la convention, sous le nom de prestation en

LE BANQUET LANGEVIN

Nous donnons, ci-dessous, la liste des convives présents au banquet d'hier soir. Il y a quelques omissions, mais la liste est aussi complète que nous avons pu nous la procurer:

A

Allard Louis, Archambault F X, Abbott J J C Hon, Arpin Chs, Archambault J L, Allan Hugh A, Allan Bryce J, Allan H Montague, Montréal; Angers E Panet, Amyot G, Québec; Armstrong J Hon, Armstrong J de L, Armstrong C N, Armstrong L O, Atkins J, Montréal.

B

Bélanger A, Montréal; Bastien B, Saint Vincent de Paul; Beaudry H, Bélair A P, Bernier E, Blanchard L V, Bergeron J G H, Beaubien Louis, Bissonnet A, Montréal; Benoit P B, MP, Saint-Hubert; Bergevin C, MPP, Beauharnois; Blanchet M Hon, Québec; Bethune Strachan, Beaudry J L Hon, Bulmer H J, Bourque E J Dr, Bellemare R, Bourassa J Bte et N, Bourassa Noé, Barré J L, Beauchamp L E, Bulmer Henry, Brossard A H, Bourgoin Naz H, Bowie D E, Busteed E B, Branchaud A, Montréal; Bertrand Chas, Ile Verte; Beaudet E, Bossé Jos G, Québec; Blanchette J G, Lévis; Bourbeau D O, Bolby L A, Bolduc Jos, Bisaillon L J, Brosseau T, Montréal; Beaugrand J B H, Iberville; Beaubien A H, Saint-Jean; Boivin G H, Beaudin —, Beaudry Alphonse, Montréal; Brosseau lieutenant-colonel, Brisson T A Docteur, Brossard Julien, Laprairie; Beauchemin A V T, Saint-Hyacinthe; Black John, Black A, Saint-Jean; Beaudry P J Ubalde, Montréal; Bourbeau J O, Victoriaville; Baker L R, Beauharnois; Beaudry J E, village Saint-Jean-Baptiste; Bonin J A, Montréal; Booth John B, Baskerville P, MPP, Berkett Thos, Borbridge W S, Ottawa; Brossard Moise, Brown J J, Barbeau Henri, Montréal; Brown A, Baker J C, Baby Horace, Baker Jos B, Beauchamp B, Buisson L F T, Berryman C E, Bryson M, M P.

C

Champagne C L, Colleret E D, Chanteloup, E. Cheney Gilman, Charlebois H, Charlton E J, Coyle P J, Conway M, Montréal; Charland A N, Saint-Jean; Coristine James, Clendinneng W, Cornellier C, Church L B, Hon Cousineau L, Craig Geo W, Coursol C J, Montréal; Chinic E N, Carrier C W, Québec; Chabot Julien, Lévis; Carreau J P, Saint-Jean; Chenevert J A, Sorel; Charlebois Alphonse, Charlebois L B A, MP, Laprairie; Cruickshanc James L L B, Cowans Robert, Cowans J B, Cow J B, Montréal; Campbell B F, Saint-Hilaire; Chabot P H, Cow George, Clemow Frs, Ottawa; Cimon S W, Carrière C W, Carter J B, Crosby Peter, Québec; Cotts Alex, Montréal; Crépaud E, Arthabaska; Cooper Jas, Cleghorn I P, Curran J J, Champagne C L, Montréal.

D

Dumford G, Dumoine A, Dubreuil J P, DesRivières R, Desjardins A, Désaulniers Docteur, MP, Montréal; Dionne M. Hon, Québec; Desbarats Geo E, Dansereau M E, Doré Emery J, Duchesneau A, Durocher Isidore B, Desrivières Ernest, Davidson C P, Doherty C J, Dufresne J M, Donnelly Jas, Donovan P, Devins R, Drummond I Geo A, Deblois O, DeMartigny A, De Bellefeuille E Lef, De Beaufort Jean, Duhamel Geo, Derome D, De Lorimier J D, Drapeau F, Dorion J A, Montréal; Dion J O, Chambly Bassin; Duguay Jos, La Baie; Drouin J O, Montréal; Daoust J L, St Anne; De Beaujeu J R, MP, De Labruère Boucher, St-Hyacinthe; De Lamirande Ths, Doyle P S, Montréal; Duval Bruno, Trois-Rivières; Dubuc échevin, Daoust J B, MP, Montréal; Dorais P P, Saint Grégoire; Devlin R J, Dufaut S, Ottawa; Dansereau J C, Dawson S S, Montréal; Desjardins J B, Desrosiers Ernest, Montréal.

E

Ethier M, Ewing S H, Ewing A S, Montréal; Elliott J R, Beauharnois; Erratt Jacob, Esmonde Jos, Ottawa.

F

Filiatreault F, Filiatreault D, Forget, Fournier H, Frigon J, Montréal; Flynn Hon, Québec; Forsyth R, Foote S B, Montréal; Ferrier Hon Jas, Fearman F M.

G

Grant G R, Globensky Edmond, Gauthier Hy, Montréal; Gaherty Wm, Carillon; Globensky L A, Glackmeyer Chas, Gould Chas, H Gilmour J Y, Galt A T S, Grenier A W, Gault M H, Garth Chas, Globensky Ben, Gélinas A, Gault R C, Montréal; Giroux Edmond, Girouard Théo, Québec; Gagné J A, MP, Chicoutimi; Grandbois Dr, Rivière du Loup; Gorman P, Québec; Guilbault Ed, MP, Joliette; Germain A, Sorel; Girard M A Hon, Varennes; Guérin Dr J J, Guérin M, Goodhue Henry S W, Gagnon Arthur, Guest James, Montréal; Gagné D, Gouin J A, Gault A F, Gillespie J A, Graham D, Greene J A, Gray H R, Guérin Hon E, Gagné M, MP.

H

Harris R, Hébert L, Hudon Victor, Howard Thos, Herriman H, Hampson Robt, Hingston Wm H, Harrington T W, Huot Lucien, Hall John S jr, Henshaw F W, Henderson D H, Hamilton John Hon, Montréal; Huot P, Hamel Jos, Hamel F E, Hamel Adolphe, Québec; Hamel J C Montréal; Hamel O Z, Trois-Rivières; Howe Wm, Ottawa; Hope John, Hogue Geo, Hulsar Jos, Henneker F, Henry V, Hétu L O.

I

Ivis H R, Montréal.

J

Judah F Thos, Jeannotte E H, Montréal

K

Kennedy John, Montréal; King James, Kerby James, Québec; Kennedy Pat, Kavanagh Henry J, Keroack Alphonse, Montréal; Kavanagh Jos, Kerr W H, C R, Montréal: Kingston, F, Kingloch W, Kerry John.

L

Labelle H P, Lavigne Jos F, Labelle J B, Lecavalier N M, Lavigne Azarie, Leprohon J L, Lapointe François, Montréal; Lynch M Hon, Knowlton; Lamontagne P, Lafrenière O, Lacoste A Hon, Laurent Ald, Lapierre A, L'Ecuyer J D H, Leblanc P E, M P P, Laurent Geo, Montréal; Light A L, Québec; Lamontagne F J, Sainte-Anne des Monts; LeDroit Théo, Québec; Lacoste Ant, Lunn A H, Montréal; Labrosse S, M P, Ottawa; LeDuc L M P P, Sorel; Laviolette Dumont, Laviolette G J Hon, Loranger Thos J J, juge, Loranger J M, Lavigne Ernest, Lamothe Guillaume, Montréal; Leckie R G, Sherbrooke; Lionnais D E, Leblanc, Montréal; Laverdure E G, Ottawa; Lessard Jos, Lasalle L, Lajoie L J, Limoge Nar, Montréal; Law D, Lajoie L G, Louthood, Montréal.

M

Malo Eugène Montréal; Mousseau honorable, Québec; Moisan F X, Mercier F, Murphy Ed, Murphy P S, Michell Peter Hon., Monk F D, Morris J N, Martin M, Mainville P, Montréal; Mailloux J A, Maguire James, Québec; Montpetit A U, Montmagny; Massue L H, Varennes, MP; Marchand W, Mireault J, Montréal; Martel Dr, Chambly Malhiot H G, Trois-Rivières; Moreau Ed, Québec; Masson L R hon., Terrebonne; Mercier Mullarky Michael, Méthot F X, MP., Nicolet; Magee Chas, Ottawa; Marson M., McKeown R, McFarlane John, McCarmick D, McMullan H, Macdonald Duncan, McCord D R, McGibbon R D, McLennan Hugh, Montréal; McIntosh C H, Ottawa; McGreevy R H, McEwan, P, McGreevy Thos, Québec; McCarthy D, Sorel; McDougall John, McCready Robt, F B McNamee, Montréal; McNaughton M. Ottawa; McLaren Peter, Perth: McGillvray Ed, McDonald Oscar, McCaffrey Wm, McRae, Ottawa; McLennan, Macdougall Thos, Nelson Chs A, Marceau F R.

N

Nowor Jas, Nelson Jas, Montréal; Nantel J A, MPP, Saint-Jérôme; C A Nelson G, Montréal.

O

Ouimet A J, MP, Obrien Jas, Ogilvie A W Hon, Ouimet Jos, Ouimet Alp, Ogilvy John, Owens M.

P

Poulin P, Payette Jos, Pelletier P, Provencher J N A, Pagnuelo S, Prowse Geo R, Potter T J, Parent E H, Préfontaine N, Perreault C O, Poitras J R, Montréal; Peters Simon, Québec; Pelletier L C, Montréal; Pelland B C, Berthier; Pelletier P, Prévost Armand, Plante E P, Prieur, U, Patton O P, Col., Pariseau Jos, Poulin Pierre, Montréal; Paterson O P, Plummer J H, Paterson, P A, Poupore M, MPP.

Q

Quinn M J F, Quinn F A, Montréal.

R

Riendeau Jos, Resther J D, Rodillard J B, Rolland J B, Rivard S, Renaud Nap, Montréal; Roberge L A, St Hyacinthe; Rastoul A, Raza A, Roy Victor, Roy F X, Ryan Thos Hon., Robertson Andrew, Rottot Dr. Riopel O, Montréal; Russel Willis, Roy F E D, Riopel L J, Québec; Robillard Jos, Lanoraie; Rodier C S, Rastoul Abraham, Montréal; Robitaille Louis, Québec; Raymond N, Ross J J D, Roy R, Rivard S, Montréal; Reford R, Rankin John, Rhéaume M. St Valentin; Roberge A T A, Laprairie.

S

Senécal E, Simard Joseph, Simard E G, Starnes M Hon, Smyth R A, Saint Onge S, Sinclair D, Scullion Jas, Montréal; Smith E R, St Jean; Shearer James, St Louis J B, jr, St Louis E, Stevenson A A, Scott Gilbert, St Charles F X, Montréal; Straw C H, Straw William, Sicotte L W Sarrasin F, Surveyer L J A, Montréal; Sullivan J H, Beauharnois; Stewart M L, Steward A, Shaw C S Ottawa; Sidy J C, Sergeant G J, Stephenson J, Spencer C E.

T

Tellier Louis, St Hyacinthe; Taillon L O, Montréal; Tassé Dr St Laurent; Tassé Joseph, M P, Tansey D, Tait M M, Tansey Barney, Montréal; Tanguay G, Québec; Taillon A A Sorel; Trudeau L A, St Jean; Trudel F X A Hon, Montréal; Taché Louis H, Tassé E H, Ottawa; Terroux Arthur, Montréal; Thompson Alex, Tassé D, Tremblay A A.

V

Villeneuve J O, village St Jean-Baptiste; Vallée C A, Vanasse F, Vilbon Chas Alb, Vilbon M Jacques, Montréal; Vachon E, Escoumains; Valin V P, Vallière P, Québec; Vannier J E, Vannier O, village St Jean-Baptiste.

W

Wurtele M J Hon, Whitnay W D, White Thos, White Richard, Whelan P John, Ward G, Montréal; Wainright W, Watson W, Wilson C A.

MENU

Potages—Tortue verte; consommé à la bonne femme.

Poisson—Saumon à la Chambord, filet de doré à la Horley; pomme mitrailleuse.

Relevés—Selle de chevreuil à la Horley; tomates farcies.

Entrées—Grenadine de poulet à la Chevalier; pluvier farci aux truffes à la Perigord; bouchées de caille à la chasseur.

Rôti—Côte de bœuf; jambon; dindonneau.

Sorbet—A l'Andalouse.

Gibier—Canard noir; perdrix.

Légumes—Pommes de terre; choufleur; épinards; petits pois; choux de Bruxelles.

Mayonnaise—De volaille, de homard, de Laitue.

Entremets—Plum pudding à l'Anglaise; gelée garnie aux fruits; Charlotte Russe à la vanille; soufflé au café; petits fours panachés; glace Napolitaine; confiserie; dessert; café.

Les arrestations à Halifax

Voici des détails au sujet des arrestations qui ont été faites en cette ville, hier.

Au mois de mai dernier les autorités furent averties qu'une tentative serait faite par des Féniens pour faire sauter les édifices public en cette ville et des précautions furent prises immédiatement pour déjouer ce projet. Aucune tentative ne fut faite et on finit par n'attacher aucune importance à cette nouvelle.

Il y a un mois, une dépêche transmise d'Ottawa au lieutenant-gouverneur Richey avertissait celui-ci qu'un individu, aux allures suspectes et que l'on supposait faire partie de la société des Féniens, était parti de New York pour Halifax. Les détectives furent mis sur leurs gardes et vendredi dernier, deux individus se donnant les noms de William Bracken et James Holmes sont arrivés ici et sont descendus au *Parker House*, rue Barrington.

Leurs allures éveillèrent les soupçons du détective Power, qui les surveilla de près. Lundi soir, le détective, accompagné d'un agent de police, se rendit au *Parker House* pendant l'absence des deux étrangers, visita leur chambre à coucher, et y trouva deux malles cachées sous le lit. La serrure d'une de ces malles était brisée, et le détective constata que cette malle contenait plusieurs cartouches chargées de dynamite.

Hier matin, le détective, accompagné du marshall Cotter et d'un agent de police, revint à l'hôtel, s'empara d'une de ces cartouches et la fit examiner par un armurier, qui déclara que ces sortes de cartouches étaient très dangereuses. Le marshall ordonna alors aux agents d'arrêter les deux étrangers.

Quelques instants plus tard, le détective Power arrêtait Holmes, l'accusant d'avoir des matières explosives en sa possession, accusation que le prisonnier repoussa en niant qu'il eût un compagnon de voyage. On le conduisit à sa chambre, où Power lui demanda ce que contenaient les paquets qui étaient dans les malles. Holmes répondit qu'il n'en savait rien et que ces paquets n'étaient pas sa propriété. Le propriétaire de l'hôtel déclara que la chambre avait été louée par Holmes et son compagnon, qui y avaient déposé leurs malles.

Holmes fut conduit au poste, et le détective empoigna ensuite Braken, qui fit la même déclaration que son ami. On a trouvé deux revolvers chargés en la possession de Holmes, neuf cartouches de dynamite, une copie du journal *Irish World* et une somme de $12. Braken avait des cartouches de dynamite en sa possession.

Dans chacune des malles des prisonniers se trouvait une petite pendule munie d'un mécanisme pour déterminer l'explosion des cartouches de dynamite.

Les deux prisonniers repoussent les accusations portées contre eux et réclament la protection du consul des Etats-Unis, et quand ils ont été arrêtés, ils ont fait semblant d'être étrangers l'un à l'autre.

Ils ont été traduits devant le magistrat stipendiaire cette après-midi. Ils ont plaidé "non-coupables" et leur procès a été remis à lundi prochain.

COUR DE POLICE

Montréal, 19 Oct.

Présidence de son Honneur le juge Dugas.

William Russell, accusé d'avoir volé des outils, est condamné à trois mois de prison pour la première accusation.

Quant aux deux autres la sentence est suspendue.

Helen E Hune a fait arrêter Patrick McCarthy, Magaret McCarthy et Lizzie Thompson, pour assaut; de son côté Patrick McCarthy a fait arrêter Helen E Hune pour la même offense; les deux causes ont été renvoyées, chaque partie payant ses frais.

TELEGRAPHIE

(*Service de la Presse Associée.*)

CANADA

Décès

Québec, 19—M. James Miller, arrimeur, est mort subitement, hier, d'une congestion des poumons.

Les dynamiteux

Halifax, 19—L'affaire des deux individus, James Holmes et Wm Braken, arrêtés avant-hier, pour avoir de dangereuses matières explosives en leur possession, continue à exciter beaucoup d'intérêt.

Le maire de notre ville a eu aujourd'hui une entrevue avec le vice-amiral commandant-général, lord Alex Russell, et le lieutenant-gouverneur, qui se sont tous les deux déclarés satisfaits de ce qui a été fait par les officiers de la justice.

L'on ne voit pas que les prisonniers aient quelque motif sérieux d'excuse. L'histoire qu'ils ont racontée qu'ils sont des mineurs et se proposent d'aller à la découverte de mines d'or, n'obtient aucune croyance.

Les autorités de la douane ont pris possession de la dynamite, et l'on dit que les prisonniers seront amenés devant la justice sur l'accusation d'avoir enfreint les règlements des douanes. En effet, la dynamite que Holmes et Braken disent maintenant avoir eue à New York pour aller travailler aux mines, est de la nature la plus dangereuse.

ETATS-UNIS

Voleurs masqués

Joliette, Ill., 18—Avant-hier soir, des hommes masqués sont entrés chez Edward McLaughlin, et lui ont fait endurer mille tortures ainsi qu'à sa femme, jusqu'à ce qu'ils aient découvert l'endroit où étaient cachées mille piastres en pièces d'or.

Les voleurs ont laissé leurs victimes presque mortes.

Disette d'eau

Waterbury, Ct, 19—La ville est menacée d'une désastreuse disette d'eau. Un réservoir est vide; un autre ne contient seulement que six pieds d'eau; un troisième n'en contient plus que 10 pouces. Grâce à cette disette, les manufactures ont été arrêtées hier.

ANGLETERRE.

Le coton

Liverpool, 18—Coton plus facile; Uplands, 5 5-16; Orléans, 6 1-10.

Changement

Londres, 19—Les restes du Dr Harvey, qui a découvert la circulation du sang, ont été enlevés hier de la voûte où ils reposaient depuis plusieurs années, à Hampstead, et placés dans un sarcophage, dans la chapelle.

Bulletin Judiciaire

COUR DU RECORDER

Montréal, 11 oct 1883.

La cité de Montréal, vs John Brunet.

Le défendeur, qui est épicier licencié, est accusé d'avoir vendu des liqueurs enivrantes à un mineur âgé de moins de seize ans, contrairement à la section 74 de l'acte des licences.

Il est en preuve que le défendeur a, en effet, le 28 septembre dernier, vendu une bouteille de whiskey à un nommé Maurice O'Brien, âgé de 14 ans, qui avait coutume d'aller en chercher pour la famille, mais il n'a pas dit alors que c'était pour d'autres. Il a lui-même bu le contenu de la bouteille avec un de ses petits compagnons et tous deux, dans un état d'ivresse, ont été arrêtés par la police.

La cour est d'opinion que la clause 74 de 41 Vict, qui dit que tout licencié qui vend des liqueurs à quelque mineur, au-dessous de 16 ans, est passible d'une amende de $75, est absolue.

La loi a voulu prendre des précautions afin que l'aubergiste ne mette pas entre les mains d'un enfant une espèce de poison, comme elle a pris des précautions pour la vente des poisons qui ne peuvent être livrés que sur certificat d'un médecin, magistrat, etc.

La boisson forte fait encore plus de ravage que le poison, puisqu'elle tue la société, et presque tous les crimes qui la déshonorent et l'affaiblissent sont dus à la boisson. Ce n'est donc pas étonnant que le législateur ait pris des précautions vis-à-vis les enfants.

La seule chance qu'avait le défendeur de se libérer de la présente accusation était de prouver qu'il n'a pas vendu cette boisson à un enfant au-dessous de 16 ans, mais à un majeur par son intermédiaire. L'a-t-il fait? Il n'a seulement pas pris la précaution de lui demander pour qui était cette bouteille; il a manqué de la plus ordinaire prudence.

Il doit donc être trouvé coupable. Mais comme il est en preuve qu'il a ordinairement observé strictement la loi, et que même il a souvent refusé de vendre contre la loi; qu'il est de plus représenté au tribunal que cette amende et surtout la privation de sa licence, mettrait sa famille dans la misère, la cour suspend la sentence, qu'elle prononcera à la moindre infraction de la part du défendeur.

Sauvetage—Les pompiers de la station No 2 se sont exercés, hier après-midi, à faire usage du nouvel appareil de sauvetage fabriqué d'après l'ordre de l'échevin Tansey.

Cet appareil consiste en un large drap d'une toile très-forte tenu par six hommes et destiné à amortir la chute de ceux qui sont obligés de se précipiter des étages supérieurs d'une bâtisse en feu.

LAC MEGANTIC

Rien n'est beau comme le progrès! rien n'est sublime comme le travail! L'un démontre la bénédiction du ciel accordée à ceux qui travaillent et hardiment dans la voie du progrès et de la prostérité; l'autre dénote beaucoup de courage, du dévouement et de d'abnégation. Il en faut plus qu'on ne pense du courage, du dévouement et de l'abnégation, pour être colon dans le vrai sens du mot; et, n'en doutons pas, n'est pas colon qui veut. Pour être bon défricheur, il faut être fort, vigoureux, robuste, absolument déterminé à vaincre tous les obstacles qui se présentent—et, certes, ils se présentent en plus grand nombre qu'on ne le croit généralement—et surtout persévérant jusqu'aux extrêmes limites.

Telles sont les qualités qui distinguent pardessus tout ceux qui parviennent à se faire, à force de travail, de sacrifices et de privations un établissement convenable dans la forêt. Telles sont celles qu'on remarquait chez les douze braves zouaves pontificaux qui en 1871, après avoir servi si noblement et avec tant de grandeur d'âme, la belle et sainte cause de l'Eglise, abattaient, sur les bords enchanteurs du Lac Mégantic, dans le Canton de Marston, le premier arbre, entendaient la première messe et fondaient Piopolis, qui est maintenant devenue l'une des plus belles paroisses du diocèse de Sherbrooke, sous le nom de St Zénon de Piopolis.

En 1874, lorsque le curé actuel, le Révd M. Cousineau, prenait la direction de cette paroisse, il n'y avait alors que 42 familles dont 37 à Piopolis et 5 à Ditchfield, et l'on n'avait pour chapelle que la maison construite en 1871, pour loger les douze premiers colons.

Ste Agnès, St Augustin de Woburn et St Léon de Marston, qui sont maintenant desservies par M. le curé de Piopolis, n'existaient pas encore.

On voit à présent, à Piopalis, près de la première maison qui y fut construite et où fut dite la première messe, une belle petite église bien propre et bien finie, surtout à l'intérieur, de 90 pieds de long avec un magnifique harmonium et tout ce qu'il faut amplement pour les besoins du culte, et cela, grâce au zèle infatigable déployé par M. Cousineau et à la louable générosité de ses paroissiens.

Disons en passant que ce monsieur sait si bien s'attirer l'estime et la confiance de tous ceux qui le connaissent, qu'il réussit à faire contribuer, au soutien de ses missions comme à son propre soutien, non-seulement ses propres ouailles, mais même plusieurs de ceux qui ne partagent pas sa croyance religieuse. On reconnait en lui un homme de haut mérite et on aime à l'aider à faire le bien.

En 1877, Agnès, terminus actuel du chemin de fer Intercolonial, autrement dit, chemin de fer Pope, ne comptait que 3 familles dont l'une était, si je ne me trompe pas, celle de M. Ferdinand Legendre, qui construisit, en pleine forêt, le moulin à scie qu'exploite maintenant une compagnie américaine.

Il y a maintenant près de 50 familles catholiques, sans compter les autres, et une chapelle déjà trop petite pour les besoins du culte, et qu'on parle de remplacer avant longtemps par une autre plus grande et plus spacieuse.

Il y a un 5 grands hôtels, dont quelques-uns feraient honneur à n'importe quelle ville, 21 magasins, 2 médecins, 2 ou 3 forgerons, des ouvriers et même un barbier. Comme on le voit rien manque pour rendre la chose au complet, si ce n'est pourtant des avocats et des notaires. Mais il n'y a pas de quoi; ça viendra avant longtemps.

Cet accroissement est dû en grande partie au chemin de fer, aux magnifiques moulins à scie et à farine de la Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est, construits sous la vigilante direction de son gérant, M. Chicoyne, et à celui dont nous avons parlé plus haut, ainsi qu'à la sagesse et à l'activité de M. le curé Cousinaau qui a la direction de cette mission.

C'est le 8 décembre, 1881, que fut abattu le premier arbre et fut dite la première messe à St Auguste de Woburn. Il y a maintenant un moulin à scie, construit par la Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est, suffisant pour les besoins de la localité, un forgeron, un petit magasin, 7 ou 8 familles et près de 100 acres de terre défrichés et en culture. Déjà le site de l'église a été fixé par Sa Grandeur Mgr Racine, qui, comme on le sait d'ailleurs, s'intéresse si vivement à la colonisation, et presque tout le bois nécessaire pour la construction d'une chapelle est déjà sur place.

En somme, il est facile de voir que l'augmentation de la population a été fort rapide au Lac Megantic, puisque l'on compte maintenant plus de 300 familles catholiques lorsqu'il n'y en avait que 42 en 1874 et que là, comme ailleurs, du reste, dans nos Cantons de l'Est, on travaille sans le crier trop haut; on colonise sans qu'on le sache assez à Québec, puisqu'on oublie de nous aider à construire nos chemins qui sont absolument nécessaires à la colonisation, surtout à Woburn, et l'on faitdes progrès envers et contre tous.

Tant qu'il en sera ainsi, ayons confiance dans l'avenir.—*Pionnier de Sherbrooke.*

Résultat du vice—Joseph Parent, charretier, qui vit sur la rue Montcalm avec Marie Bourque, dont le mari est mort aux Etats-Unis, a été arrêté, hier, pour ivresse; pour comble de malheur son amie obtenait un mandat d'arrestation contre lui ce matin, pour mauvais traitements et injures.

Joseph a été condamné à $10 ou 1 mois pour ivresse et à 6 autres mois à défaut de fournir caution pour garder la paix.

CHRONIQUE LOCALE

St Henri—L'hôtel de ville à St Henri sera terminé dans deux ou trois semaines.

Réparations—Le vapeur "Chambly" subit des réparations à Sorel et a été remplacé par le "Cultivateur."

Téléphone—On doit commencer prochainement à poser des fils téléphoniques dans la ville de St-Hyacinthe.

Nouveau marché—On vient de donner le contrat pour le nouveau marché d'Hochelaga, à M. Morrissette. La bâtisse devra coûter $5000.

Trouvé—M. Rubensten a trouvé sur la rue St Jacques un paquet de dentelle, qu'il a porté à la station de police centrale, où le propriétaire pourra le réclamer.

A la morgue—L'enfant de Mme Griffin, pensionnaire, chez M. Valade, hôtelier, étant mort lundi, et la mère ne pouvant payer les funérailles, le Dr Larocque a fait transporter le corps à la morgue.

Chapeaux et fourrures—Le fond de commerce de M. Robert, chapelier et manchonnier, a été hier vendu à l'encan et a réalisé 10 cents dans la piastre. Il y avait pour au-delà de $12,000 de marchandises.

Présentation—Les devis de l'institut McKay pour les sourds et muets ont présenté à leur principal, M. Widd, une somme de $100 avant son départ pour le Sud, où il doit passer l'hiver pour rétablir sa santé.

Nouveau steamer—La Compagnie de steamers Thompson a ajouté à sa flotte le nouveau SS "Mossbrow," 2000 tonneaux, qui fera le trajet entre Newcastle et ce port. Le "Mossbrow" doit arriver la semaine prochaine; ce sera son premier voyage.

Bazar des aveugles de l'asile Nazareth—Le bazar des aveugles de l'asile Nazareth s'ouvrira, lundi prochain, 22 courant; le grand dîner annuel des Dames de charité, en faveur des aveugles de cet asile, aura lieu le lendemain, mardi, le 23 à 7 heures p. m.

La milice—Le major-général Luard doit arriver demain matin, à Montréal, et faire l'inspection du 5e batailllon des "Royal Scots" à 3 heures de l'après-midi, sur le champ de Mars. Dans la soirée, il fera l'inspection du 1er bataillon, ou "Prince of Wales Rifles."

Vol de charbon—Achille Dumas, cordonnier, âgé de 28 ans, et complice de Lacasse charroyeur de charbon, a été arrêté hier soir, par le détective Gladu. On a trouvé chez Dumas environ 1000 livres de charbon; il a plaidé coupable ce matin, et recevra sa sentence mardi.

Feu—Hier soir, vers 10 hrs, l'alarme fut sonnée pour un incendie qui s'était déclaré dans la manufacture de biscuits de MM. C Loiseau et Cie, située au No 352 rue Amherst. Les pompiers maîtrisèrent bientôt les flammes. Presque toutes les marchandises ont été endommagées par l'eau.

Un train spécial—Un train spécial est parti, à midi, avec un certain nombre de visiteurs distingués, qui se rendent à Québec pour assister au bal du Gouverneur-Général.

Parmi les passagers se trouvaient plusieurs ministres du gouvernement fédéral et Lord Bury qui fut jadis secrétaire de Lord Elgin et de Sir Edmund Head.

Steamer échoué—Le SS "Concordia," de la ligne Donaldson, venait de laisser le port, ce matin, en route pour Glasgow, quand il s'est échoué en face de la manufacture de coton Hudon, prenant une position en travers dans le chenal. Plusieurs remorqueurs ont de suite été envoyés pour le remettre à flot, mais on croit qu'il faudra le décharger, en partie, pour réussir.

Cérémonie religieuse—Mardi le 16 courant, avait lieu, à Notre-Dame des Anges de Stanbridge, la bénédiction d'un magnifique tableau du Sacré-Cœur de Jésus que le rév J B Michon, curé de cette paroisse, a fait venir de Rome; ce tableau qui à 8 pieds de hauteur a coûté la jolie somme de $150.

Le sermon de circonstance fut prononcé par le rév M Bourque.

Gamins à l'œuvre—Depuis longtemps les citoyens de la rue Ste Catherine près de la rue Mansfield se plaignent de la mauvaise conduite d'une bande de gamins qui se réunissent chaque soir et insultent les passants; ces gamins ont pris pour habitude depuis quelque temps de visiter les marchands des environs et pendant que l'un d'eux attire l'attention du marchand sur l'objet qu'il prétend vouloir acheter ses camarades s'emparent de différents objets et disparaissent; les constables Beauregard et Langlois ont arrêté deux de ces gamins hier soir et ont trouvé sur eux différents objets de fantaisie; ce matin les parents venaient implorer la clémence de la cour pour leurs enfants et la sentence a été suspendue.

L'ETENDARD
JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN,
Imprimé par PRENDERGAST & CIE., EDITEURS et PROPRIÉTAIRES.
Bureaux de l'Administration et de la Rédaction: 31 rue St-Jacques.
Atelier d'Imprimerie et de Typographie No. 26 ruelle des Fortifications, Montréal.

Sessions spéciales de la Paix

Montréal, 19 oct.

Présidence de Son Honneur le juge Desnoyers.

John McCarthy et John Simmons, accusés du vol chez Hogdson, Summer et Cie, ont été condamnés à deux ans de pénitencier, chacun, et John Hutchinson à six mois.

James Davis, accusé de larcin, 2 ans au pénitencier.

Mary Flannigan, pour vol sur la personne, a été condamnée à 23 mois de prison.

Le procès de Thos Burns, accusé de larcin, aura lieu mardi.

George Chénier, Joseph Lapierre et James Alty, subiront leur procès la semaine prochaine.

Louis Lamontagne, qui avait été mis en liberté, a été arrêté, de nouveau, pour un indictement porté contre lui en 1880.

Cour du Recorder

19 Octobre 1883.

Présidence de Son Honneur le Recorder, B A T De Montigny.

Béloni Gauthier et Narcisse Archambault pour ivresse et désordre, sont condamnés à $2 chacun.

James Miller, journalier, 23 ans, ivresse et assaut sur la police, $5 ou 15 jours de prison.

Treflé Brunet, cordonnier, 22 ans, ivresse $1 ou 8 jours.

Hugh Hughes, ivresse et désordre, $5 ou 15 jours.

ON DEMANDE

UNE FILLE DE CHAMBRE au No. 58 rue Berri.
1s-215

Province de Québec, District de Montréal. } COUR DE CIRCUIT No. 4670

Zacoriah Auerbach, demandeur vs Louis H. Noël et al, défendeurs.

Le vingt-neuvième jour d'octobre 1883, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, No. 271 rue Montcalm, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions, argent comptant.

S. C. MARSON, H.C.S.

Montréal, 19 octobre 1883.

A VENDRE, au village de St-Thomas d'Alfred, Ont., vis-à-vis Monte Bello, UNE MAISON A TROIS ETAGES, 48x24 pieds, le bas forme un vaste magasin sur la profondeur de la dite maison, grand avantage pour une personne qui veut commencer à faire des affaires. ARTHUR TAILLEFER.
2m-1fs-175

AVIS.

Le superbe cheval Etalon "Clyde," pur sang, propriété de la société d'agriculture du comté des Deux Montagnes, sera vendu LUNDI prochain, le 22 courant, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, à la résidence de M. Charbonneau, Petit Brulé, paroisse St. Augustin.

Par ordre,
EMERY FERÉ, Président
B. BEAUCHAMP, Sec.-Trésorier.
St-Hermas, 15 octobre 1883. 21-216

DUMAINE & HALPIN

—ENTREPRENEURS DE—

Pompes Funebres

CERCUEILS

De toutes sortes en bois et en métal.

Chariots Funebres

De première classe et tout ce qui est requis pour

Maisons Mortuaires.

ORNEMENTS.

De toutes sortes et

Parures de Deuil.

BUREAUX:

No. 1 Rue Campeau,

MONTREAL.

Elle vit arriver "Bourgeal l'exilé" un revolver à la main.

Devant lui, on s'écartait, par crainte plus que par respect.

Il venait voir agoniser sa victime la plus abhorrée, ce Jacques Ferrat qui, seul peut-être, avait eu l'étonnant privilège de causer le sentiment de la peur à cet âme de bronze.

Il lui disait qu'il en serait doux d'en finir de ses mains avec cet être si infirme... si fort par la seule puissance de son énergie, de son dédain et de son droit.

Ecraser son ennemi!... Venait-il donc trop tard!... Ne verrait-il pas du moins palpiter le condamné dans les angoisses de l'exécution?

Ce pitoyable demi-cadavre, qui avait été Léon Bourgeal, eut un soubresaut suprême après la détonation.

— Hein!... il est pas mort, celui-là!... Comment donc que vous travaillez, vous autres? grogna le chef du peloton d'exécuteurs. Je vais l'achever, moi. J'aime pas l'ouvrage mal faite!

Cet homme s'avançait déjà pour tirer le coup de feu définitif dans l'oreille du condamné, quand Bourgeal l'arrêta d'une voix éclatante:

— Attends. Comme membre du Comité central, je réclame le droit d'achever ce traître.

Et d'une main qui tremblait de passion satisfaite, le citoyen Bourgeal déchargea son revolver sur la tête penché, voilée de ses cheveux et déjà sanglante, du condamné.

Impassibilité, prudence, il oubliait tout dans son triomphe brutal.

Et, pour mieux se repaître de la vue de cet adversaire redouté, de ce Jacques Ferrat que ses ordres avaient fait arrêter et que la voix populaire désignait si clairement, il se haussa derrière le bureau, avec les yeux luisants du tigre cherchant sa proie.

Et la poussée populaire devenait irrésistible, tandis qu'il regardait,

Mais il ne vit rien... rien qu'une masse uniforme, épuisée sous l'effort, retombée évanouie dans les bras des gardes, et que l'on emportait par la fatale porte du fond.

— Ah! j'aurais voulu qu'il finit de ma main! gronda-t-il.

Et du dehors, toujours les clameurs désespérées:

— Les Versaillais!... Les Versaillais!

Clameurs lugubrement coupées, d'instant en instant par des détonations sur un point de la place, toujours le même.

C'était dans cette portion sanglante que nombre de victimes gisaient déjà.

L'abbé Régnard,— la dernière,— étendu la face au ciel, portait un trou béant à la poitrine sur laquelle se crispait une de ses mains. L'autre demeurait ouverte comme pour bénir.

C'était le tour de Geneviève.

Une femme!... Un régal... On se pressait pour la voir mourir.

Elle avançait, lente, calme, ne laissant passer